

RAPPORT ANNUEL

06.07



Ordre  
des ingénieurs  
du Québec

Québec, juin 2007  
Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 33<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et Procureur général  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

*Original signé*  
Jacques P. Dupuis

---

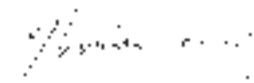
Montréal, juin 2007  
Maître Jacques P. Dupuis  
Ministre de la Justice et Procureur général  
Ministre de la Sécurité publique  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre délégué responsable de l'application des lois professionnelles, le 33<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,



Zaki Ghavitian, ing.

---

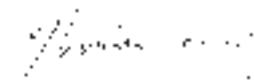
Montréal, juin 2007  
Maître Gaétan Lemoyne  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 33<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,



Zaki Ghavitian, ing.

4	Rapport du président
6	Bureau du syndic
7	Bureau de l'ombudsman
8	Organigramme
9	Activités du Comité administratif
10	86 <sup>e</sup> Bureau
11	Activités du Bureau
13	Sections régionales
14	Comités et groupes de travail
22	Rapport du secrétaire
22	Comité de révision
22	Activités de conciliation
22	Activités liées à l'inscription au tableau
23	Comité de discipline
24	Rapport du directeur général
25	Plan stratégique triennal
26	Personnel du Secrétariat
27	Faits saillants 2006-2007
28	Affaires professionnelles
41	Affaires publiques et corporatives
45	Administration-Finances
47	Rapport des vérificateurs
48	États financiers

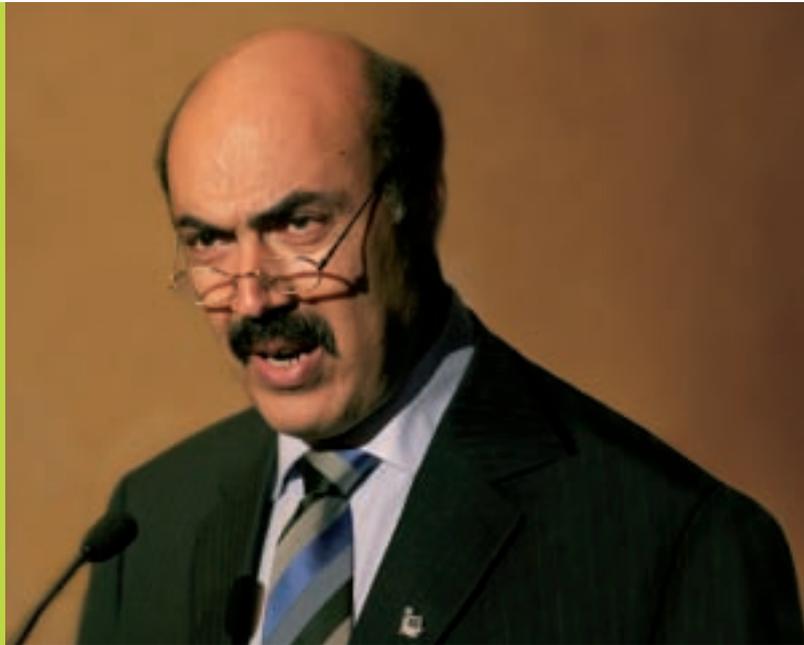
## Mission

L'Ordre des ingénieurs du Québec

a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

Saint-Exupéry écrivait : « Être homme, c'est précisément être responsable. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde. » Il y a un an, j'ai accepté la responsabilité de président de l'Ordre. Aujourd'hui, j'ai l'intime conviction d'avoir posé ma pierre et relevé un immense défi.

## Rapport du président



### **Zaki Ghavitian, ing.**

Notre organisation continue, plus que jamais, à travailler à la réalisation de sa mission qui est d'abord de veiller à la protection du public, puis de mettre la profession au service de l'intérêt public. Avec mes collègues du Bureau et du Comité administratif, nous avons orienté fondamentalement l'Ordre et consolidé son avenir, avec la rigueur propre à notre gouvernance. Nous avons travaillé à insuffler une vision et des valeurs, ainsi qu'à définir des priorités. Le Plan stratégique triennal que nous avons mis sur pied est véritablement le point déterminant de l'année qui s'achève et renforcera le rôle de protection du public de l'Ordre. Il représente notre cadre de travail et mobilisera les énergies autour d'objectifs communs pour les trois prochaines années.

La réflexion a porté sur des enjeux professionnels, de protection du public et organisationnels, et une dotation budgétaire de 5,6 millions de dollars est nécessaire sur trois ans. Notre souci de rigueur nous a amenés cette année à effectuer des révisions budgétaires successives afin d'optimiser les ressources disponibles et de créer de nouveaux revenus, le financement du Plan stratégique oblige. Nous avons examiné toutes les pistes, resserrement budgétaire, réaffectation de ressources, recours au fonds de réserve. Un ajustement progressif de la cotisation des membres est nécessaire pour joindre les deux bouts. Je vous invite à prendre connaissance du Plan stratégique dans le détail à la page 25.

En matière d'enjeux professionnels, il est primordial que l'ingénieur puisse avoir accès à des mesures de développement professionnel pour maintenir ses connaissances à jour, compte tenu de l'évolution constante de la technologie. L'Ordre doit s'assurer de cette démarche individuelle et mettra donc en œuvre une réglementation pour mieux responsabiliser les membres.

Quant aux enjeux de protection du public retenus, ils sont de plusieurs ordres ; d'abord au plan du contrôle des pratiques inadéquates, tant chez les membres que chez les non-membres. Il s'agit de corriger les pratiques inadéquates des membres, au moyen de l'inspection professionnelle ; d'enrayer les pratiques illégales par les non-membres ; et d'accroître la capacité de traitement des plaintes au Bureau du syndic en réduisant les délais. En outre, il faut améliorer l'intégration à la profession des juniors et des diplômés en génie, qu'ils soient du Québec ou de l'étranger. Des postes ont été créés pour faire face aux effets de la croissance du nombre de membres inscrits au tableau et l'embauche a commencé.

Ces objectifs reflètent notre détermination à réaliser des actions concrètes pour répondre prioritairement aux attentes de l'Office des professions, à qui nous devons rendre compte en matière de protection du public.

Nous voulons de plus en plus centrer notre action sur l'intérêt public. Cependant, l'ingénieur n'étant pas en contact direct et quotidien avec les particuliers, comme le médecin ou le notaire, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître notre notoriété auprès de l'opinion publique et dans les débats publics. La profession en sera valorisée grâce à un plan d'affaires publiques revu et augmenté.

Rappelons à ce titre l'intervention de l'Ordre sur la politique énergétique du Québec et sur celle du développement durable. Nous y avons notamment souligné l'importance de la problématique des changements climatiques de la protection de l'environnement et la mise en œuvre d'un programme de recherche et d'innovation, afin de tendre vers le développement durable. Par ailleurs, devant l'état déplorable de nos infrastructures, des questions se posent en rapport avec la sécurité ou la santé du public. Le Bureau a donné ses lignes directrices pour la présentation d'un mémoire aux autorités et à l'opinion publique. La profession doit être partie prenante dans les solutions. Maintenir les infrastructures en bon état n'est pas une option, c'est une obligation d'intérêt public.

Passons aux enjeux organisationnels. L'Ordre accuse un retard technologique et la première chose à faire pour accroître la productivité et nous donner toutes les chances de succès, c'est la mise à niveau des TI en nous équipant d'une plateforme sécuritaire moderne. La qualité des services de l'Ordre s'en ressentira. À la fin de l'exercice, notre consultant était déjà au travail pour faire la cartographie des processus de la permanence en vue de l'implantation d'un progiciel intégré de gestion (PGI). Au plan des ressources humaines, nous devons aussi voir à la relève des employés, car l'Ordre n'échappe pas aux effets de la courbe démographique ; un plan de relève a été élaboré.

L'Ordre a été sollicité plusieurs fois par les médias, notamment sur sa position sur les changements climatiques ; mais c'est sur le dossier de l'intégration à la profession des personnes provenant de l'immigration que les journalistes m'ont interpellé le plus souvent. Les clichés ont vraiment la vie dure et il est important de

répéter notre message : les diplômés de l'étranger sont bienvenus à l'Ordre et nous devons leur appliquer les mêmes critères avec la même rigueur que pour les diplômés du Québec.

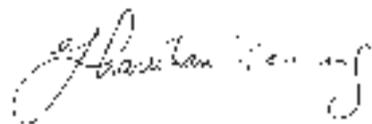
Un moment très fort dans la vie de l'Ordre a été, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la conférence de presse à l'occasion de l'effondrement du viaduc de la Concorde. J'ai tenu à ce que l'Ordre se positionne, dès le début de la crise médiatique, comme un intervenant majeur. Le rapport attendu de la Commission d'enquête fera, quant à lui, la lumière sur ce triste événement. Là aussi, nous avons fait face à notre responsabilité. De plus, nous avons demandé et obtenu le statut d'intervenant auprès de la Commission. J'ajouterai que nous avons tous des leçons à tirer de ce drame, sachant que notre responsabilité professionnelle est engagée tous les jours.

Un autre dossier important est celui du renouvellement de l'entente de partenariat avec la Corporation de services des ingénieurs. Je tiens à rappeler que l'Ordre et la Corporation ont des mandats très différents : l'Ordre protège le public et privilégie l'intérêt public ; la Corporation défend ses membres et les intérêts de ses membres. Il ne faut pas perdre cela de vue, même si une bonne entente est de mise pour assurer une complémentarité de notre action. À la fin de l'exercice, les pourparlers sont en cours.

Nos sites Internet et extranet ont été alimentés substantiellement cette année. Le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Section étudiante a été l'occasion de créer des pages web spéciales. Nous avons aussi ouvert [Mening.es](http://Mening.es) aux étudiants qui ont 30 crédits au lieu de 60. De plus, de nouvelles pages ont été créées pour attirer les jeunes filles vers le génie. Les chroniques vidéo produites par la Section régionale de Drummond sont en ligne comme outil de promotion.

Nous espérons aussi pour bientôt une nouvelle Loi sur les ingénieurs. L'Ordre travaille toujours avec l'Office des professions dans ce sens, appuyé par le comité d'experts.

En terminant, je remercie mes collègues administrateurs, les membres du personnel de l'Ordre ainsi que tous les bénévoles œuvrant au sein de nos nombreux comités et des Sections régionales de leur soutien et de leur contribution à l'accomplissement de notre mission de protection du public. Et soyons fiers de notre profession.



## Bureau du syndic

En vertu de l'article 122 du Code des professions, le principal mandat du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés conformément à celle-ci. Il doit notamment veiller à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs ou du Code des professions soient respectées par les membres de l'Ordre. En effet, l'ingénieur, en raison de son statut, est assujéti à plusieurs responsabilités professionnelles, notamment à un code de déontologie stipulant ses devoirs et obligations envers le public, son client et sa profession. Le syndic est chargé, en vertu du Code des professions, de contrôler cet aspect de la pratique du génie.

Les activités du Bureau du syndic s'orientent suivant trois volets : enquêter, informer et prévenir. En matière de contrôle, le syndic ou l'un des syndics adjoints enquête sur des allégations d'inconduite professionnelle pour vérifier le bien-fondé des faits et, advenant infraction, porter plainte et faire les représentations appropriées avec preuves à l'appui devant le Comité de discipline et le Tribunal des professions. Le personnel du Bureau du syndic consacre également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs, ainsi qu'au public en général, sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession. Finalement, le volet prévention auprès des membres et des futurs membres se traduit par des conseils, des avis, des cours, et des articles portant sur la déontologie publiés dans la revue *PLAN*.

Précisons que la compétence du syndic ou d'un syndic adjoint ne s'exerce que sur les membres. Le syndic peut enquêter lorsque, après avoir reçu une demande ou une information, il a des raisons de croire qu'un ingénieur a commis une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou à tout règlement adopté en vertu d'une de ces lois, notamment au Code de déontologie des ingénieurs. Le syndic et les syndics adjoints prêtent le serment de discrétion, par lequel ils s'engagent à ne révéler ou faire connaître, sans y être autorisés par la loi, aucune information dont ils auront eu connaissance dans l'exercice de leur charge.

Au terme de son enquête, le syndic ou l'un de ses adjoints décide, en toute autonomie et indépendance, sur la base de son jugement et de ses convictions personnelles, de ses connaissances de l'exercice de la profession, de la jurisprudence et de l'intérêt de la profession et du public, s'il y a lieu ou non de déposer une plainte contre un ingénieur devant le Comité de discipline de l'Ordre. S'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par l'ingénieur ou sa compétence doit faire l'objet, selon le cas, d'une vérification ou d'une enquête, il peut aussi décider d'informer le Comité d'inspection professionnelle.

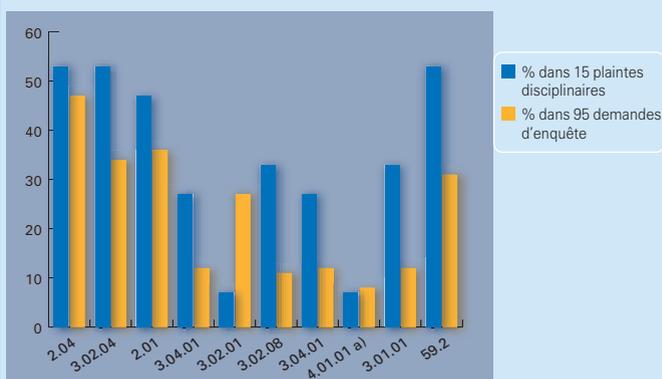
Le syndic ne peut forcer le règlement compensatoire d'un litige de droit civil entre un ingénieur et un tiers, ni régler des conflits de travail concernant des ingénieurs.

Louis Tremblay, ing.  
Syndic

### BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

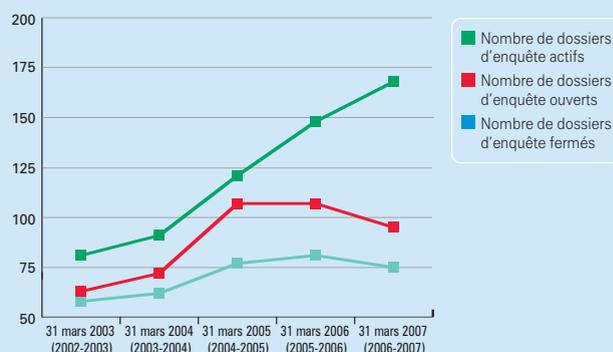
Dossiers d'enquête actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2006	148
Dossiers d'enquête ouverts	95
Dossiers d'enquête fermés	75
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Comité de discipline	15
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2007	168
Appels et demandes de renseignements	978

### FRÉQUENCE DES PRINCIPAUX ARTICLES INVOQUÉS DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES ET LES PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES DURANT L'ANNÉE 2006-2007



L'article 59.2 est issu du Code des professions, tandis que les autres découlent du Code de déontologie des ingénieurs.

### ÉVOLUTION DES DOSSIERS D'ENQUÊTE



## **BUREAU DE L'OMBUDSMAN**

Sous l'autorité du président, l'ombudsman, M. Yvan Asselin, ing., reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

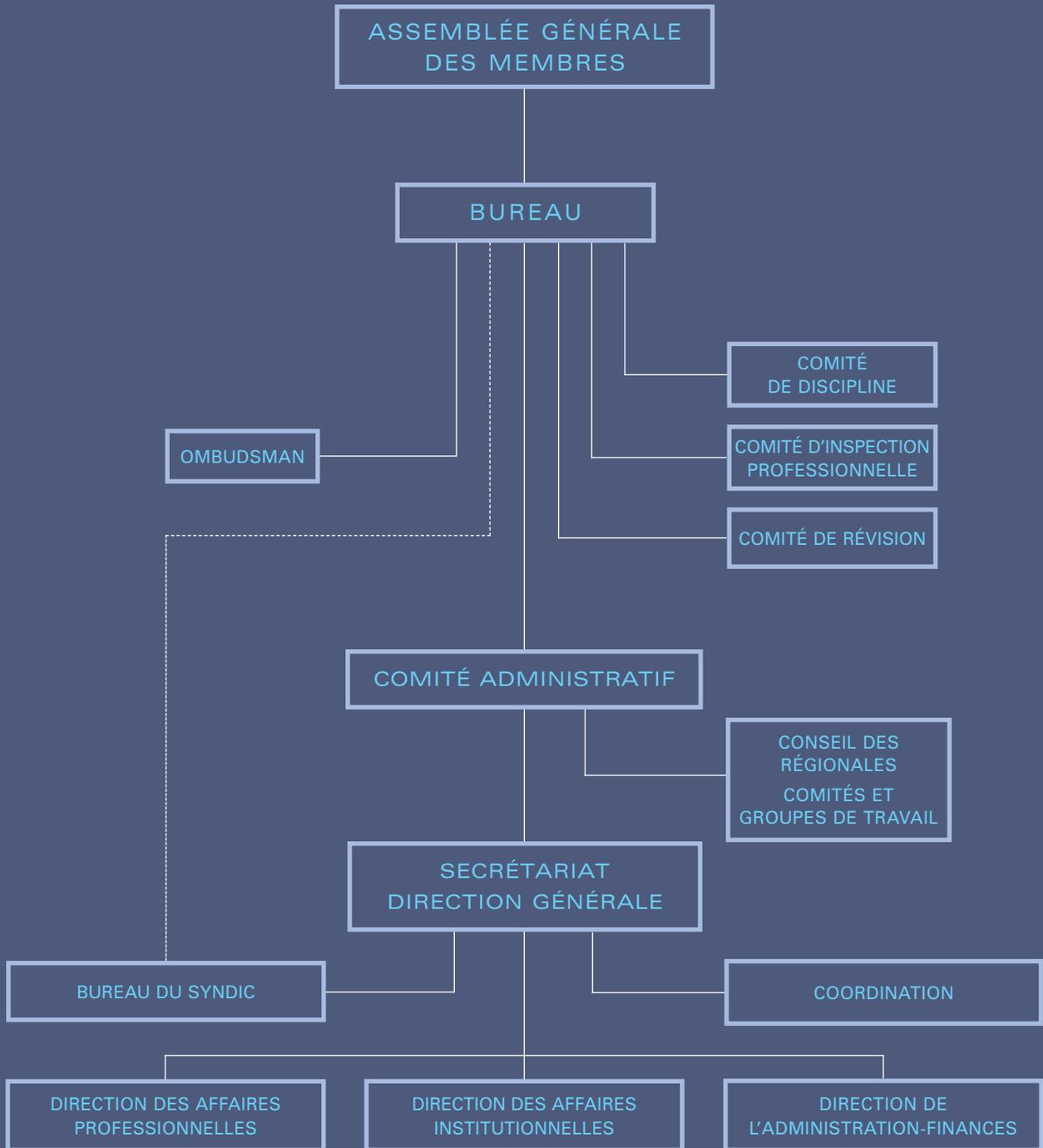
L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Au 1<sup>er</sup> avril 2006, un dossier restait en suspens, 13 se sont ajoutés entre cette date et le 31 mars 2007. Le dossier en suspens a été réglé. Des 13 dossiers ouverts, 9 concernaient le Service de l'admission, le Service de l'inscription et l'assurance groupe ; 1, le Bureau du syndic ; 1, la Direction des affaires professionnelles et 2, la Direction des affaires institutionnelles ; 13 dossiers ont été réglés et, au 31 mars 2007, il ne reste donc aucun dossier en traitement.

Au cours de l'année, l'ombudsman a aussi eu l'occasion de formuler plusieurs avis et commentaires aux instances sur le fonctionnement du Bureau et sur la mission de l'Ordre.

L'ombudsman participe également au Comité de surveillance des élections.

# Organigramme



## Activités du Comité administratif

Le Comité administratif (CA) a tenu 27 séances, dont 18 extraordinaires – y compris 5 rencontres avec le groupe d'experts chargé par l'Office des professions du Québec de réviser la Loi sur les ingénieurs.

Le mandat du CA consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre ; le CA a tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf ceux d'adopter les règlements et de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

À chacune de ses séances, le CA adopte une mise à jour du tableau des membres, accorde tous les types de permis d'ingénieur et reconnaît des équivalences de diplômes et de formation. En outre, le CA reçoit en audience les ingénieurs qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle conformément à l'article 55 du Code des professions. Le CA procède aux radiations du tableau des membres en vertu de l'article 88 du Code des professions, qui a trait à l'obligation de fournir une garantie contre la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

Le CA autorise des poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs ; tous les actes nécessaires pour mener ces poursuites pénales ont été accomplis.

Le CA forme les comités et groupes de travail, et en nomme les membres ; il désigne les membres des jurys qui doivent être formés chaque année en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Le CA nomme des représentants de l'Ordre à diverses associations, à l'exception des représentants au Conseil canadien des ingénieurs (CCI) et des membres honoraires du conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE.

La totalité des dossiers présentés au Bureau font préalablement l'objet de recommandations énoncées par le CA.

### **DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF EN VERTU DE L'ARTICLE 55 DU CODE DES PROFESSIONS**

Le Comité d'inspection professionnelle a présenté au Comité administratif des recommandations concernant 24 ingénieurs. Consécutivement à ces recommandations, 35 stages, 60 cours, 30 limitations temporaires et 10 limitations définitives ont été imposées. Des décisions concernant 14 autres ingénieurs restent pendantes et seront rendues dans le prochain exercice.

Deux ingénieurs ont démissionné à la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle ; le Comité administratif ne s'est donc pas penché sur lesdites recommandations.

*De gauche à droite*

CLAUDE MARTINEAU, ING.  
Vice-président en titre  
aux Finances et trésorier

GUY LEVESQUE, INF.  
Représentant du public

ZAKI GHAVITIAN, ING.  
Président

JEAN-BAPTISTE GAVAZZI, ING.  
Vice-président aux Affaires  
publiques et corporatives

MAUD COHEN, ING.  
Vice-présidente  
aux Affaires professionnelles



## 86<sup>e</sup> Bureau



1. Zaki Ghavitian, ing. (Montréal)\*
2. Claude Martineau, ing. (Montréal)
3. Maud Cohen, ing. (Montréal)
4. Jean-baptiste Gavazzi, ing. (Outaouais)
5. Guy Levesque, inf., représentant du public
6. Hermante Ayotte, représentante du public
7. Louise Quesnel, ing. (Montréal)
8. Pierre Parent, représentant du public
9. Guy Arbour, ing. (Montréal)
10. Yves Lavoie, ing. (Montréal)<sup>2</sup>
11. Sandra Gwozdz, ing. (Montréal)
12. Lyne Plante, ing. (Montréal)
13. Stéphane Bilodeau, ing. (Estrie)<sup>1</sup>
14. M<sup>e</sup> Nicole Vallières, représentante du public
15. Nadia Lalancette, ing. (Québec)
16. Louis Fortin, ing. (Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec)
17. M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing. (Québec)
18. Christian Camirand, ing. (Montréal)<sup>1</sup>
19. Éric Potvin, ing. (Saguenay–Lac-Saint-Jean)<sup>1</sup>
20. François P. Granger, ing. (Montréal)<sup>3</sup>
21. Yves Boisvert, ing. (Abitibi–Témiscamingue)<sup>1</sup>
22. Gaétan Samson, ing. (Québec)

*Absents au moment de la photo :*  
Micheline Bétournay, ing. (Montréal)  
Dany Gagnon, ing. (Est-du-Québec)

\* Entre parenthèses, la région électorale représentée.

1. Élu par cooptation le 3 novembre 2006.  
2. Élu par cooptation le 15 décembre 2006.  
3. Élu par cooptation le 24 juin 2006.

## > Activités du Bureau

Le Bureau a tenu 17 séances dont 10 extraordinaires. Voici les faits saillants exprimés par voie de résolution :

**BU-2006-257** : Approbation des recommandations du Comité des finances ayant trait au budget 2006-2007 révisé, lequel comporte un résultat global déficitaire de 200 000 \$ pour l'année financière se terminant le 31 mars 2007.

**BU-2006-261** :

- a) Réception du bilan des réalisations de la phase 1 du Plan de communication triennal 2005-2008 ; le Bureau a manifesté sa satisfaction à l'égard des résultats ;
- b) Adoption de la mise à jour du Plan de communication triennal pour la phase 2.

**BU-2006-306** :

- a) Décision d'adopter les recommandations du rapport du Comité *ad hoc* de révision du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, demandant notamment que les membres de l'Ordre soient sensibilisés aux limites de cette police d'assurance-responsabilité ;
- b) Demande que soit portée une attention particulière à la recommandation visant à entreprendre une étude de préféabilité sur la création d'un fonds d'assurance-responsabilité professionnelle (ARP).

**BU-2006-330** :

- a) Décision de recevoir le rapport présenté par la Société conseil Lambda inc. sur la révision de la planification stratégique et de la mise à niveau de l'Ordre ;
- b) Demande que ce rapport fasse l'objet d'une séance spécifique du 86<sup>e</sup> Bureau, afin de dégager les priorités et d'énoncer les recommandations appropriées aux fins de son déploiement, s'il y a lieu.

**BU-2006-331** : Fixation du montant de la cotisation annuelle que devront payer les membres de l'Ordre pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2007.

**BU-2006-356** : Adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2006, de même que du rapport des comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton formulant des recommandations à l'égard des activités de l'Ordre à l'intention du Comité des finances et des autres instances de l'Ordre.

**BU-2006-512** : Réception du rapport du Comité de surveillance des élections 2006.

**BU-2006-514** : Acceptation de l'entente de principe entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) sur la base de laquelle seront articulés les détails du protocole d'entente entre l'Ordre et SERVIQ, qui devra être présenté aux instances compétentes de l'Ordre pour ratification.

**BU-2006-523** : Entérinement de l'Entente de reconnaissance réciproque sur l'exercice de la profession d'ingénieur, et ratification de la signature par le président de l'Ordre, par la présidente et le vice-président aux relations internationales de la Commission des titres d'ingénieur (CTI), et par le président du Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France (CNISF).

**BU-2006-524** : Entérinement de la décision du Comité administratif à l'effet de donner un accord de principe à la mise en œuvre des mesures contenues dans le plan d'action général d'intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des étudiants en génie au Québec, et attribution de ressources financières supplémentaires afin de tenir compte de l'incidence financière prévisible.

**BU-2006-528** : Réception des états financiers pour la période ayant pris fin le 30 juin 2006.

**BU-2006-529** : Approbation de la nouvelle révision budgétaire comportant un résultat global excédentaire de 169 000 \$ pour l'année financière se terminant le 31 mars 2007.

**BU-2006-533** : Demande d'évaluer, en ce qui a trait aux ressources humaines et financières, les effets de l'ouverture de la Section étudiante de l'Ordre aux étudiants ayant cumulé 30 crédits ou plus dans un programme de baccalauréat en génie offert dans une faculté ou école de génie du Québec, et cela, à compter de septembre 2006.

**BU-2006-547** : Décision de pourvoir séparément les postes de secrétaire et de directeur général de l'Ordre, et de pourvoir en priorité le poste de directeur général.

**BU-2006-604** :

- a) Reconnaissance des huit priorités suivantes, étant entendu que les enjeux liés à ces priorités visent la mission de protection du public, la promotion de la profession et le fonctionnement organisationnel, soit : l'inspection professionnelle ; la surveillance de la pratique illégale ; la discipline ; le soutien aux nouveaux membres ; le développement professionnel ; la valorisation de la profession ; la relève ; l'admission ;
- b) Adoption et évaluation financière du projet de planification stratégique triennale ;
- c) Demande formulée au Secrétariat de l'Ordre de mettre en place les mécanismes nécessaires à la réalisation du Plan stratégique ;
- d) Demande que soit présentée au Bureau une modification du fonds de réserve de l'Ordre afin de pourvoir à l'amorce du financement de ce projet.

**BU-2006-717** : Décision de transmettre les informations pertinentes à l'Office des professions du Québec pour qu'il modifie le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, afin d'y inclure le nouveau programme de génie logiciel de l'Université Laval et celui de génie des technologies de l'information de l'École de technologie supérieure (ÉTS).

**BU-2006-719** : Déclaration d'élection par cooptation de M. Stéphane Bilodeau, ing., qui siégera à titre d'administrateur représentant la région électorale de l'Estrie pour un mandat se terminant en juin 2009.

**BU-2006-720** : Déclaration d'élection par cooptation de M. Yves Boisvert, ing., qui siégera à titre d'administrateur représentant la région électorale de l'Abitibi-Témiscamingue pour un mandat se terminant en juin 2007.

**BU-2006-721** : Déclaration d'élection par cooptation de M. Éric Potvin, ing., qui siégera à titre d'administrateur représentant la région électorale du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour un mandat se terminant en juin 2008.

**BU-2006-722** : Déclaration d'élection par cooptation de M. Christian Camirand, ing., qui siégera à titre d'administrateur représentant la région électorale de Montréal pour un mandat se terminant en juin 2009.

**BU-2006-731** : Désignation de M<sup>me</sup> Micheline Crevier, ing., aux fonctions de secrétaire et directrice générale par intérim de l'Ordre.

**BU-2006-732** : Décision de présenter le calendrier des instances prévues du Bureau aux administrateurs en début d'année politique, à titre indicatif, et sous réserve de modifications pour des raisons jugées suffisantes par le président de l'Ordre dans l'exercice de son droit de surveillance générale sur les affaires de l'Ordre.

**BU-2006-739** : Décision d'adopter la démarche modifiée du Programme des technologies d'information de la planification stratégique.

## > Activités du Bureau

**BU-2006-740** : Décision de mandater un avocat externe d'expérience, si possible un avocat-ingénieur, pour obtenir le statut d'intervenant intéressé aux audiences de la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde (Commission Johnson) chargée d'enquêter sur les circonstances de l'effondrement d'une partie du viaduc, en septembre 2006.

**BU-2006-743** : Acceptation de modifier le contenu de la revue *PLAN*, de moderniser la grille graphique et la grille tarifaire, de déployer le plan d'action tel qu'il a été présenté.

**BU-2006-823** : Déclaration d'élection par cooptation de M. Yves Lavoie, ing., qui siégera à titre d'administrateur représentant la région électorale de Montréal pour un mandat se terminant en juin 2009.

**BU-2006-831** : Demande formulée au président pour qu'il réclame une proposition ferme de la part de l'Ordre des géologues du Québec quant à une forme d'association, du point de vue de la protection du public, entre l'Ordre des géologues du Québec et l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**BU-2006-835** : Décision de faire siennes les recommandations du Comité d'inspection professionnelle (CIP) énoncées dans son rapport d'activités 2005-2006 en vue de mieux assurer la protection du public, notamment en créant des programmes de formation réservés aux membres de l'Ordre, et en examinant les possibilités de rendre disponible une liste des différents programmes de formation continue en ingénierie – regroupés par disciplines –, pour favoriser le développement professionnel des ingénieurs.

**BU-2006-838** : Décision de traiter les titulaires d'un diplôme d'ingénieur visé par l'Entente de reconnaissance réciproque sur l'exercice de la profession d'ingénieur entre la Commission des titres d'ingénieur (CTI), le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France (CNISF) et l'Ordre des ingénieurs du Québec, en ce qui concerne les frais exigibles, comme les détenteurs d'un diplôme reconnu par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) lorsqu'ils présenteront à l'Ordre une requête pour obtenir le permis d'exercice de la profession d'ingénieur au Québec.

**BU-2006-839** : Fixation du montant de la contribution totale que devra payer un membre de l'Ordre pour couvrir les frais de fonctionnement du régime collectif d'assurance-responsabilité civile professionnelle pour l'année financière 2007-2008.

**BU-2006-841** : Demande que soient transmises à tous les membres de l'Ordre les informations connues concernant la responsabilité professionnelle et déontologique liée à leurs actes de responsabilité civile et contractuelle, et que soit présenté un texte plus approfondi, pour publication dans la revue *PLAN*.

**BU-2006-842** : Adoption des états financiers pour la période ayant pris fin le 30 septembre 2006.

**BU-2006-843** : Approbation de la révision de la Politique d'octroi de contrats de biens et de services, à la suite des recommandations du Comité des finances et du Comité administratif.

**BU-2006-844** : Adoption des recommandations du Comité des technologies de l'information et du Comité administratif ayant trait à l'appel d'offres pour l'acquisition d'un progiciel de gestion intégré (PGI).

**BU-2007-161** : Nomination de M. André Rainville, ing., au poste de directeur général de l'Ordre.

**BU-2007-162** : Recommandation de nommer deux membres honoraires au conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE, soit MM. Claude Tremblay, ing., et Gabriel Soudry, ing.

**BU-2007-163** : Élection d'un représentant de l'Ordre au Conseil canadien des ingénieurs (CCI), soit M<sup>me</sup> Sandra Gwozdz, ing.

**BU-2007-165** : Désignation des membres du Comité de surveillance des élections 2007, soit MM. Jean Boisvert, ing., Yvan Asselin, ing., et Michel Simard, ing., ce dernier étant également avocat.

**BU-2007-167** : Nomination de deux nouveaux syndics adjoints, soit MM. André Prud'homme, ing., et Alain Ouellette, ing.

**BU-2007-171** : Approbation du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2007-2008 prévoyant 1 000 inspections au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

**BU-2007-174** : Adoption des états financiers pour la période ayant pris fin le 31 décembre 2006.

**BU-2007-175** : Approbation des prévisions budgétaires 2007-2008 comportant un résultat global déficitaire de l'ordre de 540 165 \$ au terme de l'exercice financier qui se terminera le 31 mars 2008, et demande que soit présenté un budget révisé permettant de diminuer le déficit prévu en sauvegardant la mission de l'Ordre.

**BU-2007-176** : Approbation du Manuel d'organisation du déploiement du Plan stratégique 2006-2010 intégrant la mission, la vision, les valeurs et les principes d'actions de l'Ordre.

**BU-2007-177** :

- a) Adoption de la recommandation du Comité des technologies de l'information ayant trait au fournisseur d'un progiciel de gestion intégré (PGI) et attribution du contrat de la phase 1 du Programme des technologies de l'information, qui doit permettre d'élaborer le Programme d'implantation du PGI et de déterminer le budget associé;
- b) Demande d'une présentation des résultats de la phase 1 au cours de la séance du Bureau prévue le 14 juin 2007 afin de décider si le contrat pour la phase 2 – qui doit permettre l'implantation du PGI – sera attribué au fournisseur ayant réalisé la phase 1.

## Sections régionales

### CONSEIL DES RÉGIONALES

#### MANDAT

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate à la mission de l'Ordre. Il doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et se développent complémentaires à celles-ci.

Le Conseil doit être un lien d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances centrales.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Bureau et le Comité administratif.

De façon plus particulière, sa responsabilité est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales (BU-94-0064).

#### COMPOSITION

Président :	Zaki Ghavitian, ing.
Coprésident :	Jean-baptiste Gavazzi, ing.
Membres	
Abitibi-Témiscamingue :	Luc Fortin, ing.
Bas-St-Laurent-	
Gaspésie :	Réjean Dionne, ing.
Cantons-de-l'Est :	Sylvain Vallière, ing.
Drummond :	Daniel Lebel, ing.
Lanaudière :	Marc Lajoie, ing.
Laval-Laurentides :	Dominique Verreault, ing.
Manicouagan :	Bruno Bélanger, ing.
Mauricie :	France Vallée, ing.
Mingan :	Joël Boudreau, ing.
Outaouais :	Louis Savard, ing.
Plein-Sud :	Louis-Jacques Fortier, ing.
Québec et Chaudière-	
Appalaches :	M <sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.
Richelieu :	Laurent Leclerc, ing.
Saguenay-Lac-St-Jean :	Nathalie Dufour, ing.
Régionale des ingénieurs	
de Montréal :	Sid Zerbo, ing.
Secrétaire :	Le directeur général de l'Ordre Daniel Boismenu

### RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SECTIONS RÉGIONALES

Outre les séances du Comité conjoint d'arrimage des Régionales, le Conseil des Régionales (COR) a tenu quatre réunions durant l'année, et ses membres ont participé au Colloque des dirigeants et cadres en octobre 2006. Le mandat des Sections régionales consiste à assurer la présence de l'Ordre dans la collectivité régionale et à promouvoir de façon prioritaire les fonctions obligatoires de l'Ordre, notamment par des activités liées à la connaissance et à la pratique de la déontologie ainsi que par des activités à caractère de réseautage technique et professionnel, telles que des visites en industrie, des soirées-conférences, des partenariats régionaux.

Les Sections régionales organisent en outre des activités pour recruter de nouveaux membres et participent au Programme de parrainage et à la promotion de la profession d'ingénieur et de la science en général, notamment par des conférences dans les écoles, l'organisation d'événements tels que des journées-carrière, des concours Défi génie inventif, des expo-sciences, des galas Méritas.

Les responsables régionaux ont transmis des informations aux membres de leur section, tout au long de l'année, par des envois postaux et le *PLAN régional*.

Afin de rendre justice à l'apport des Sections régionales aux objectifs de l'Ordre, les sites Internet ([www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)) et extranet ([www.membres.oiq.qc.ca](http://www.membres.oiq.qc.ca)) présentent les rapports détaillés des activités de ses Sections régionales sous la rubrique Documentation/Rapports annuels.

# Comités et groupes de travail

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Bureau.

## COMITÉS STATUTAIRES OU RÉGLEMENTAIRES

### COMITÉ DE DISCIPLINE

#### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

#### COMPOSITION

Président(e) :	M <sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert M <sup>e</sup> Paule Gauthier <sup>1</sup>
Président suppléant :	M <sup>e</sup> Jean-Guy Légaré
Membres :	Denis Arsenault, ing. Réal Beaudet, ing. Ghislain Bégin, ing. Normand Bell, ing. <sup>2</sup> Jean Boisvert, ing. Pierre Delisle, ing. Gilles Dussault, ing. Rosanna Eugeni, ing. Simon Gagné, ing. Miville Gagnon, ing. Carole Goyette, ing. Michel LaPalme, ing. Gilles Larocque, ing. Claude Lessard, ing. Pierrette Marchand, ing. François Perreault, ing. Françoise Poliquin, ing. Gérard Trépanier, ing. Ferdinand Villemaire, ing.
Secrétaire :	Josée Le Tarte
Secrétaire suppléante :	Ann McCraw

1. Mandat à titre de présidente terminé depuis le 3 décembre 2003 ; l'audition de certains dossiers n'est toutefois pas encore terminée.
2. Mandat à titre de membre officiellement terminé depuis le 21 octobre 2005. Toutefois, il fut renommé pour terminer un dossier déjà débuté.

### COMITÉ DE RÉVISION

#### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic adjoint, de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

#### COMPOSITION

Président :	Michel Letellier, ing.
Membres :	Alain Caissy, ing. André Desjardins, ing. Kenneth W. Neale, ing. Robert Dufresne, ing. Richard Leduc, Lucille Milette-Bellemare
Secrétaire et personne-ressource :	M <sup>e</sup> Dominique Vanier <sup>1</sup> M <sup>e</sup> Geneviève Gagnon <sup>2</sup>

1. Jusqu'au 22 juin 2006.
2. Depuis le 2 octobre 2006.

### COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

#### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête sur les qualifications de tout ingénieur soupçonné d'incompétence. Le Comité est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des enquêteurs à l'inspection professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

#### COMPOSITION

Président :	Laurier Nichols, ing.
Membres :	Suzelle Barrington, ing. Nadim Abou Chacra, ing. Pierre-Paul Dumoulin, ing. Paul Grisé, ing. Madiha M. Kotb, ing. <sup>1</sup> Pierre Jean, ing. Luc Laliberté, ing. Daniel Laprise, ing. Denis Lefebvre, ing. <sup>2</sup> Gilles Rivard, ing. Secrétaire : Georges-Étienne Ménard, ing. <sup>3</sup> Secrétaires suppléants : Pierre Girard, ing. <sup>4</sup> Gérald Lamoureux, ing. <sup>5</sup> Stephen A. Rowland, ing. <sup>4</sup>

1. Jusqu'au 31 décembre 2006.
2. Depuis le 12 mai 2006.
3. Également inspecteur et enquêteur principal.
4. Également inspecteur et enquêteur.
5. Également inspecteur.

### COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

#### MANDAT

Le Comité doit conseiller le secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions ; répondre aux questions qui lui sont adressées en regard du processus électoral ; recevoir les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral ; faire des recommandations au Bureau, le cas échéant ; recevoir les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision du secrétaire de l'Ordre, et se prononcer sur les questions qui lui sont soumises dans les meilleurs délais ; recevoir les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

#### COMPOSITION

Président :	Jean Boisvert, ing.
Membres :	Yvan Asselin, ing. M <sup>e</sup> Michel Simard, ing.
Secrétaire par intérim :	Michel Morin, ing.

## COMITÉ DES EXAMINATEURS

### MANDAT

Constitué par résolution du Bureau en date du 26 mars 2002. Le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec qui dispose de deux membres, l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité administratif, à qui le Bureau a délégué ce pouvoir, de même que celui de désigner le président.

### COMPOSITION

Président : Luc Lefebvre, ing.  
Membres : Michel Bilodeau, ing.  
Terrill Fancott, ing.  
Pierre Frattolillo, ing.  
Adrian Ilinca, ing.  
Ferhat Khendek, ing.  
Denis Laurendeau, ing.  
Van Ngan Lê, ing.  
Pierre Lemieux, ing.  
Roger Martin, ing.  
Vassily Verganelakis, ing.  
Secrétaire : Nicole Lévis  
Personnes-ressources : Louise Chétrit  
Martine Mercader  
Sylvie Regan  
Josée St-Germain

## COMITÉS PERMANENTS

### COMITÉ DES FINANCES

#### MANDAT

Le Comité des finances doit :

- Vérifier les dépenses et faire rapport de temps à autre au Comité administratif ou au Bureau sur la position financière comparée au budget ;
- Notifier toutes dépenses non comprises dans le budget ;
- Ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre ;
- Collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ;
- Réviser au besoin les politiques financières de l'Ordre ;
- Étudier les projets à incidence monétaire que lui confient les instances.

#### COMPOSITION

Président : **Claude Martineau, ing.**  
Membres : **Hermante Ayotte**  
**Stéphane Bilodeau, ing.<sup>1</sup>**  
**Christian Camirand, ing.<sup>1</sup>**  
**François P. Granger, ing.<sup>2</sup>**  
**Nadia Lalancette, ing.**  
**Lyne Plante, ing.**  
Le directeur général de l'Ordre

1. Depuis le 23 février 2007.

2. Jusqu'au 4 février 2007.

## COMITÉ CODIQ-OIQ-CRÉIQ

### MANDAT

Favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun concernant la formation des étudiants en ingénierie et la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

### COMPOSITION

Coprésidents :

**Zaki Ghavitian, ing.**

Georges Abdounour, ing., UQTR  
Yves Beauchamp, ing., ÉTS  
Gilles Bouchard, ing., UQAC  
François Corriveau, CRÉIQ  
Guyh Dituba Ngoma, ing., UQAT  
Mohamed Nabil Esmail, ing.,  
Université Concordia

Membres :

André Jacques, UQAR  
Gérard Lachiver, ing.,  
Université de Sherbrooke  
Julie Isabelle Morissette Mailhot,  
CRÉIQ

Robert L. Papineau, ing.,  
École Polytechnique  
Christophe Pierre, Université McGill

**Louise Quesnel, ing.**

Jean Sérodes, ing., Université Laval  
Larbi Talbi, ing., UQO  
Matthieu Tanguay, CRÉIQ

Substitut au coprésident

Zaki Ghavitian, ing. :

**Maud Cohen, ing.**

Secrétaire :

Le directeur général de l'Ordre

Personne-ressource :

Jean-Pierre Chalifoux, ing.

### COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

#### MANDAT

Conseiller l'Ordre sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation et de développement professionnel.

#### COMPOSITION

Présidente :

**Louise Quesnel, ing.**

Membres :

Louis Cloutier, ing.  
Denis Giroux  
Fassi Kafyeke, ing.  
Gérard Lachiver, ing.  
Bernard Morneau, ing.  
Jean-Pierre Pruneau, ing.

Secrétaire :

Robert Loisel

## COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

### MANDAT

Agir comme conseiller des différentes instances de l'Ordre sur des questions de déontologie. À ce titre, le comité est appelé notamment à étudier les questions qui lui sont soumises et à formuler tantôt un avis, tantôt des recommandations en matière d'éthique professionnelle.

La méthodologie envisagée comprend notamment les étapes suivantes :

- Recevoir des demandes d'opinion et en accuser réception ;
- Analyser les demandes à la lumière des pratiques courantes dans le domaine en question ;
- Identifier, si requis, les bases légales et jurisprudentielles qui s'appliquent aux questions soumises ;
- Effectuer des recherches additionnelles (faits ou droit) si nécessaire ;
- Formuler un avis ;
- Faire des recommandations au Bureau, le cas échéant.

### COMPOSITION

Membres : Louis Champagne, ing.  
Bernard Lamarre, ing.  
Roger Nicolet, ing.  
Hubert Stéphanne, ing.  
Danielle Zaïkoff, ing.

Le secrétaire du Comité est un employé du Secrétariat qui, au besoin, fait les recherches nécessaires ; ce dernier n'a pas de lien avec le Bureau du syndic ou le Bureau de l'Ordre.

## COMITÉS POLITIQUES AD HOC

### COMITÉ SUR LES AFFAIRES DU BUREAU

#### MANDAT

Le Comité sur les affaires du Bureau est chargé de présenter des recommandations aux instances sur les questions suivantes :

- a) Règlement remplaçant le Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les Assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- b) Révision du Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- c) Restructuration des comités et groupes de l'Ordre en fonction des principes du Rapport sur la gouvernance de l'Ordre adopté par le Bureau en décembre 2004. La mise en œuvre de cette restructuration devra viser l'efficacité par le changement des façons de penser et de fonctionner, sans exclure la formation à cet égard.

#### COMPOSITION

Membres : **Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
**Guy Levesque, inf.**  
**Claude Martineau, ing.**  
Le directeur général de l'Ordre  
Secrétaire : M<sup>e</sup> Mario C. Dusseault  
Personne-ressource : Lise Théberge

### COMITÉ DE RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

#### MANDAT

Le Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs doit suivre au quotidien les modifications à la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs entreprise par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, par son cabinet et par l'Office des professions du Québec (OPQ), et s'assurer qu'elle encadre adéquatement la pratique indépendante des technologues par rapport à la pratique du génie.

Les responsabilités des suivis stratégiques des nouvelles étapes de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs sont confiées au Comité administratif (BU-99-0539).

#### COMPOSITION

Membres : Le Comité administratif :  
**Zaki Ghavitian, ing.**  
**Claude Martineau, ing.**  
**Maud Cohen, ing.**  
**Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
**Guy Levesque, inf.**  
Le directeur général de l'Ordre  
Personnes-ressources : Lise Théberge  
M<sup>e</sup> Mario C. Dusseault  
Claude Lizotte, ing.  
Louis Tremblay, ing.

## COMITÉ DE PRÉPARATION DES RÉUNIONS ET D'ARRIMAGE DU CONSEIL CANADIEN DES INGÉNIEURS (CCI)

### MANDAT

- Faire régulièrement le point sur les questions portées à l'attention du CCI aux fins d'un meilleur arrimage entre le Bureau et ses délégués, d'une représentation améliorée des intérêts de l'Ordre et d'une meilleure connaissance des préoccupations du CCI ;
- Assister et préparer les interventions de nos représentants au CCI sur toute question d'intérêt pour l'Ordre ;
- Donner avis sur toute demande faite par le CCI à l'Ordre, et réciproquement.

### COMPOSITION

Membres : **Zaki Ghavitian, ing.**  
Gaétan Lefebvre, ing.  
**Louise Quesnel, ing.**  
Le directeur général de l'Ordre

Personne-ressource : Claude Lizotte, ing.

## COMITÉ D'ARRIMAGE DES SECTIONS RÉGIONALES

### MANDAT

- Préparer un rapport sur l'arrimage des Sections régionales aux instances décisionnelles de l'Ordre, et faire en sorte que ce rapport soit fondé sur la démarche proposée par le Bureau réuni le 7 décembre 2001 (BU-2001-544) ainsi que sur toute autre démarche permettant de bonifier ledit rapport ;
- S'approprier toute documentation afin de la bonifier et d'y ajouter les particularités des Sections régionales pour une consolidation efficiente en fonction des besoins des membres ;
- Compléter toutes les facettes de l'arrimage des Régionales à l'Ordre.

### COMPOSITION

Président : **Jean-baptiste Gavazzi, ing.**

Membres : **Christian Camirand, ing.**<sup>1</sup>  
Louis-Jacques Fortier, ing.  
**Yves Lavoie, ing.** (Richelieu)<sup>2</sup>  
Laurent Leclerc, ing.<sup>2</sup>  
France Vallée, ing. (Mauricie)  
Sid Zerbo, ing. (RIM)<sup>1</sup>  
Le directeur général de l'Ordre

Personne-ressource : Daniel Boismenu

- Depuis le 5 février 2007.
- Depuis le 27 octobre 2006.

## COMITÉ FEMMES EN INGÉNIEURIE

### MANDAT

- Suivre les conditions d'accueil et d'intégration des ingénieures dans la profession au moyen d'études et d'analyses ;
- Favoriser l'intégration d'un plus grand nombre de femmes dans la profession d'ingénieur à tous les niveaux.

### COMPOSITION

Présidente : Claire Deschênes, ing.

Membres : Marie Bernier-Roy, ing.  
Lorraine Marsolais, ing.  
**Maud Cohen, ing.**<sup>1</sup>

Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

- Depuis le 7 août 2006.

## COMITÉ SUR LA SÉLECTION DES FIRMES D'INGÉNIEURS

### MANDAT

Étudier le lien entre la méthode de sélection d'une firme d'ingénieurs sur la base du plus bas soumissionnaire et la protection du public, l'intérêt public, les risques assumés et la prestation des services rendus par les ingénieurs.

### COMPOSITION

Président : **Jean-baptiste Gavazzi, ing.**<sup>1</sup>

Membres : Jean-Pierre Brunet, ing.  
André Collin, ing.<sup>2</sup>  
**Louis Fortin, ing.**<sup>2</sup>  
**Gaétan Samson, ing.**<sup>3</sup>  
Gaétan Tremblay, ing.<sup>2</sup>  
Le directeur général de l'Ordre

Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

- Membre jusqu'au 7 août 2006. Président depuis cette date.
- Jusqu'au 15 juin 2006.
- Président jusqu'au 7 août 2006.

## COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

### MANDAT

Assurer une veille stratégique, orienter et planifier les interventions de l'Ordre en matière d'affaires publiques.

### COMPOSITION

Président : **Jean-baptiste Gavazzi, ing.**<sup>1</sup>

Membres : Gérald André, ing.  
**Micheline Bétournay, ing.**  
Bernard Boire, ing.<sup>2</sup>  
Micheline Crevier, ing.<sup>3</sup>  
Christophe Guy, ing.  
**Sandra Gwozdz, ing.**<sup>4</sup>  
Denis Isabel, ing.  
Denis Lapointe, ing.<sup>5</sup>  
Daniel Mondor, ing.<sup>6</sup>  
Yves Van Hoenacker, ing.<sup>5</sup>  
Daniel Boismenu  
Le directeur général de l'Ordre

Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

- Membre jusqu'au 25 septembre 2006. Président depuis cette date.
- Président du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 7 août 2006.
- Présidente du 7 août 2006 au 25 septembre 2006.  
N'est plus membre du Comité depuis le 25 septembre 2006.
- Jusqu'au 7 août 2006.
- Depuis le 23 février 2007
- Jusqu'au 23 février 2007.

### COMITÉ *AD HOC* DE SÉLECTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU SECRÉTAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

#### MANDAT

Assurer le recrutement d'un nouveau directeur général, et d'un secrétaire et directeur général adjoint. Le Comité doit préciser les rôles que chacun des titulaires respectifs aura à assumer au sein de l'Ordre; préciser les critères de sélection; élaborer la grille d'évaluation pondérée dérivée des critères de sélection qui auront été retenus; retenir les services d'une ressource externe pour les entrevues; procéder aux entrevues; présenter une recommandation au Bureau.

#### COMPOSITION

Président : **Zaki Ghavitian, ing.**

Membres : **Maud Cohen, ing.**  
**Louis Fortin, ing.**  
**M<sup>e</sup> Nicole Vallières**

Personne-ressource : Lise Théberge

### COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR EN SOCIÉTÉ

#### MANDAT

- Analyser le nouveau projet de règlement à la suite des commentaires formulés par l'Office des professions concernant le projet qui lui avait été soumis en avril 2004;
- Proposer au Comité administratif et au Bureau un projet final découlant de cette analyse, y compris d'éventuelles modifications de concordance au Code de déontologie des ingénieurs.

#### COMPOSITION

Président : **Gaétan Samson, ing.**

Membres : Stéphane Bilodeau, ing.  
Réjean Berthiaume, ing.  
Yves Pigeon, ing.  
Le directeur général de l'Ordre

Secrétaire : M<sup>e</sup> Mario C. Dusseault

Personnes-ressources : Claude Lizotte, ing.  
Pierrette Bourget

### COMITÉ DE RÉFLEXION SUR LA PARTICIPATION DE L'ORDRE AU CCI

#### MANDAT

Réfléchir sur les avantages, désavantages, objectifs et opportunités pour l'Ordre de faire partie du CCI; mettre à jour un document préparé en février 2003 qui résumait les effets de la hausse de la cotisation au Conseil canadien des ingénieurs (CCI).

#### COMPOSITION

Membres : **Zaki Ghavitian, ing.**  
**Jean-baptiste Gavazzi, ing.<sup>1</sup>**  
Gaétan Lefebvre, ing.  
**Sandra Gwozdz, ing.**  
**Louise Quesnel, ing.**  
Le directeur général de l'Ordre

1. Jusqu'au 7 août 2006

### COMITÉ *AD HOC* DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

#### MANDAT

En vue de mieux assurer la protection du public, réviser en profondeur le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des ingénieurs, notamment en ce qui concerne les points suivants : la garantie de protection minimale; la couverture de cinq années; les domaines non assurables; le *moonlighting*; les recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant ce Règlement.

Procéder à l'étude de préféabilité d'un Fonds d'assurance.

#### COMPOSITION

Président : **Gaétan Samson, ing.**

Membres : **Maud Cohen, ing.**  
**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**

Pierre Lemieux, ing.

Claude Lizotte, ing.

Secrétaire : Édith Girard, ing.

Personnes-ressources : Pierrette Bourget  
M<sup>e</sup> Mario C. Dusseault  
Claude Barry, courtier  
d'assurances

### COMITÉ *AD HOC* POUR L'ANALYSE DES CONSÉQUENCES DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

#### MANDAT

- a) Analyser toutes les dispositions relatives aux mécanismes d'équivalences et de compléter, s'il y a lieu, les procédures et mécanismes dans le sens prévu par le projet de loi 14;
- b) Analyser tous les mécanismes actuellement applicables à l'Ordre des ingénieurs en matière d'attribution de permis, d'admission et d'inscription afin de déterminer s'il y a lieu ou non d'adopter des nouvelles dispositions réglementaires dans le sens des nouveaux paragraphes q) et r) de l'article 94 du Code des professions du Québec;
- c) Faire des recommandations, relativement au statut d'ingénieur junior, en tenant compte de l'ensemble des dispositions, anciennes et nouvelles, applicables en matière de permis, d'admission et d'inscription;

#### COMPOSITION

Membres : **Maud Cohen, ing.**  
**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**

André Rainville, ing.

Claude Lizotte, ing.

Membre et secrétaire : M<sup>e</sup> Mario C. Dusseault

## COMITÉ DE PLANIFICATION DE LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

### MANDAT

Le Comité de planification de la surveillance de la pratique illégale a formulé les programmes et les plans d'action triennaux 2001-2004 et 2004-2007 de la surveillance de la pratique illégale respectivement approuvés par le Bureau en 2001 et le 3 septembre 2004 (BU-2004-475); ces documents ont orienté le développement de la surveillance de la pratique illégale, et définit les cibles prioritaires d'intervention en la matière. Le Plan d'action doit être révisé chaque année pour tenir compte des prévisions budgétaires adoptées par le Bureau.

### COMPOSITION

Membres : **Maud Cohen, ing.**  
**Louis Fortin, ing.**  
Secrétaire : Claude Lizotte, ing.  
Personne-ressource : Gabriel Richard, ing.

## COMITÉS TECHNIQUES AD HOC

### COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

#### MANDAT

Conseiller le Comité administratif relativement à la mise en œuvre du programme de mise à niveau technologique selon le Plan stratégique, tel qu'il a été adopté par le Bureau (le 25 septembre 2006 et le 3 novembre 2006), et plus particulièrement :

- Valider les appels d'offres pour l'acquisition d'un progiciel (PGI) de gestion intégrée ainsi que la liste des fournisseurs ciblés ;
- Valider l'analyse des offres de services réalisée par la permanence et entériner la recommandation du fournisseur et du progiciel, de même que les budgets nécessaires ainsi que le plan de mise en œuvre, tel que cela a été proposé par la permanence, et en faire la recommandation au CA ;
- Valider les rapports d'étapes au cours de la phase d'implantation du progiciel et en rendre compte aux instances.

#### COMPOSITION

Président : **François P. Granger, ing.**  
Membres : **Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
Michel Goyette, ing.  
Éric Germain, ing.  
**Yves Lavoie, ing.**  
Le directeur général de l'Ordre  
Michèle C. Dumais, CA  
Secrétaire : Michel Morin, ing.  
Personne-ressource :

## COMITÉ D'ORIENTATION DES JOURNÉES DE L'INGÉNIEUR(E)

### MANDAT

- Proposer l'orientation générale à donner à cet événement, et ce, à court, moyen et long termes ;
- Proposer un scénario de programme pour l'événement 2007 qui corresponde aux objectifs de l'Ordre, mais aussi aux attentes des membres ;
- À partir d'un bilan organisationnel de l'événement, définir de nouvelles orientations pour les années à venir, reflétant la mission de l'Ordre, les positions de l'Ordre par rapport aux enjeux de la profession et les besoins en formation professionnelle des membres.

### COMPOSITION

Membres : **Sandra Gwozdz, ing.**  
France Vallée, ing.  
Daniel Boismenu  
Louis Tremblay, ing.  
Personnes-ressources : Malika Daoud  
Robert Loisel  
Jean-Pierre Trudeau, ing.

## COMITÉ D'ÉTUDE SUR LA PRATIQUE DE VÉRIFICATION DE DOCUMENTS D'INGÉNIEURIE

### MANDAT

- Étudier la pratique des ingénieurs lors de la vérification de documents d'ingénierie réalisés par d'autres ingénieurs ;
- Clarifier la ou les pratiques des ingénieurs en définissant les règles applicables en fonction des obligations de l'ingénieur envers le public, le client, son employeur et la profession.

### COMPOSITION

Président : **Louis Fortin, ing.**  
Membres : Réjean Berthiaume, ing.  
Yvon Depratto, ing.  
Robert Millette, ing.  
Dominique Nadeau, ing.  
René Séguin, ing.  
Guy Vachon, ing.  
Personnes-ressources : Claude Barry  
Claude Lizotte, ing.  
Georges-Étienne Ménard, ing.  
Secrétaire : Louis Tremblay, ing., syndic

## COMITÉ AD HOC DE RÉVISION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ORDRE

### MANDAT

- Analyser la situation de l'usage de l'anglais dans les communications de l'Ordre avec ses membres ;
- Trouver des solutions ou des applications adéquates ;
- Évaluer l'incidence budgétaire éventuelle selon les solutions proposées, notamment pour *PLAN* ;
- Faire des recommandations aux instances.

### COMPOSITION

Présidente : Ghyslaine McClure, ing.  
Membres : **Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
**Guy Arbour, ing.**  
**Sandra Gwozdz, ing.**  
Daniel Boismenu  
Claude Lizotte, ing.

## GROUPES DE TRAVAIL

### GRUPE DE TRAVAIL SUR L'INTÉGRATION DU PROFESSIONNALISME ET DE L'ÉTHIQUE DANS LA FORMATION DES ÉTUDIANTS EN GÉNIE

#### MANDAT

- Voir à l'élaboration des mesures pour améliorer l'intégration du professionnalisme et des valeurs qu'il véhicule dans la formation des étudiants en génie ;
- Fournir des avis sur les améliorations à apporter, s'il y a lieu, à l'examen professionnel et au programme de parrainage ;
- Fournir des avis sur la complémentarité entre les mesures mises en œuvre par les universités concernant l'intégration du professionnalisme à la formation des étudiants en génie et celles utilisées par l'Ordre à l'intention des ingénieurs, en particulier des ingénieurs juniors.

#### COMPOSITION

Membres : Terrill Fancott, ing.  
Guy Gendron, ing.  
Dominique Lefebvre, ing.  
**Louise Quesnel, ing.**  
Matthieu Tanguay<sup>1</sup>  
Véronique Vanessa Alexandre<sup>2</sup>

Secrétaire : Le directeur général de l'Ordre

Personnes-ressources : Claude Lizotte, ing.  
Robert Loisel

1. À compter du 10 octobre 2006.

2. Jusqu'au 10 octobre 2006.

### GRUPE DE TRAVAIL SUR L'ORIENTATION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

#### MANDAT

Présenter une politique préalable à l'établissement d'un plan triennal visant à déterminer le nombre d'inspections à réaliser en fonction de certains paramètres, de types d'interventions et de clientèles.

#### COMPOSITION

Présidente : **Maud Cohen, ing.**<sup>1</sup>

Membres : André Collin, ing.<sup>2</sup>  
Sylvain Dallaire, ing.<sup>2</sup>  
Claude Lizotte, ing.  
**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**<sup>3</sup>  
Laurier Nichols, ing.  
**Lyne Plante, ing.**  
Georges Roy<sup>2</sup>

Secrétaire et membre : Georges-Étienne Ménard, ing.

1. Présidente depuis le 17 janvier 2007.

2. Jusqu'au 12 mai 2006.

3. Président jusqu'au 17 janvier 2007.

## COMITÉS CONJOINTS

### COMITÉ DE LIAISON DES REGROUPEMENTS D'INGÉNIEURS

#### MANDAT

- Débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs ;
- Informers les partenaires et échanger avec eux les points de vue sur les projets de prise de position publique propres à chaque groupe ;
- Servir à des fins de conciliation entre les partenaires de façon à harmoniser les points de vue ;
- Trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires ;
- Assurer la pérennité des travaux du comité.

#### COMPOSITION

Membres : **Zaki Ghavitian, ing.**  
Ordre des ingénieurs du Québec  
Johanne Desrochers, caé  
Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)  
Nathalie Rheault, ing.  
Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)  
Michel Gagnon, ing.  
Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ)  
Ramzi Chahine, ing.  
Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)  
Mohamed Osseyrane, ing.  
Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPEM)  
Étienne Couture, ing.  
Président du Réseau des ingénieurs du Québec

Secrétaire : Le directeur général de l'Ordre des ingénieurs du Québec

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE L'ORDRE DES  
INGÉNIEURS DU QUÉBEC ET L'ASSOCIATION  
PROFESSIONNELLE DES INFORMATIENS ET  
INFORMATIENNES DU QUÉBEC (APIIQ)**

**MANDAT**

Élaborer une solution mutuellement acceptable ayant trait à l'encadrement de la pratique des spécialistes de l'informatique.

**COMPOSITION**

Membres :

Représentation  
de l'Ordre :

**Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
**Yves Lavoie, ing.**  
Florent Meloche, ing.<sup>1</sup>  
M<sup>e</sup> Mario C. Dusseault  
Le directeur général de l'Ordre

Représentation  
de l'APIIQ :

Pierre Marchand  
Luc Poulin  
Jacques Sergerie

1. Jusqu'au 13 décembre 2006.

**COMITÉ AD HOC NÉGOCIATION DE LA CONVENTION  
OIQ-SERVIQ**

**MANDAT**

Le Comité conjoint doit voir au renouvellement de la convention entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et SERVIQ. Il devra revoir, remettre en question, ajuster chacune des clauses de l'entente de principe, et présenter au Bureau pour ratification un projet de renouvellement de la Convention OIQ-SERVIQ.

**COMPOSITION**

Membres :

Représentation  
de l'Ordre :

**Zaki Ghavitian, ing.**  
**Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
**Louis Fortin, ing.**  
**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**  
Le directeur général de l'Ordre  
Michèle C. Dumais, CA  
Daniel Boismenu

Permanence :

Représentants  
de SERVIQ :

Étienne Couture, ing.  
Michel Lacharité, ing.  
Hélène Vaillancourt, ing.  
Radu Kaufman, ing.

**JURYS**

**PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE 2006**

Jury :

**Gaétan Samson, ing.**  
**Louis Fortin, ing.**  
Florent Meloche, ing.  
**Sandra Gwzodz, ing.**  
Le directeur général de l'Ordre

**Lauréats :**

1<sup>er</sup> prix : Alexandra Labbé (Université du Québec  
à Trois-Rivières)  
2<sup>e</sup> prix : Alexandra Rhéaume (Université McGill)  
3<sup>e</sup> prix : Bruno Gauthier (École Polytechnique)

**GRAND PRIX D'EXCELLENCE 2006**

Jury :

**Gaétan Samson, ing.**  
**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**  
**Claude Martineau, ing.**  
**Sandra Gwzodz, ing.**  
Le directeur général de l'Ordre

**Lauréat :**

Bernard Lamarre, ing.

**PRIX DU PRÉSIDENT AU BÉNÉVOLAT 2006**

Jury :

**Zaki Ghavitian, ing.**  
**Maud Cohen, ing.**  
**Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
**Claude Martineau, ing.**  
**Guy Levesque, inf.**  
Le directeur général de l'Ordre

**Lauréat :**

Bernard Boire, ing.

## Rapport du secrétaire

**Michel Morin, ing.**  
Secrétaire par intérim

### COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chaque ordre professionnel.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de deux représentants du public. Il siège en formation de trois. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic de tenir enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Durant le présent exercice, quatre décisions concernant l'exercice précédent (du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006) ont été rendues. Dans deux de ces dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. Il a décliné juridiction dans deux autres dossiers, car la demande avait été présentée hors délai.

Par ailleurs, le Comité a reçu sept nouvelles demandes d'avis durant le présent exercice. Dans six cas, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. D'autre part, un dossier demeure à l'étude au 31 mars 2007.

### ACTIVITÉS DE CONCILIATION

#### CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour services professionnels peut soumettre une demande de conciliation au secrétaire.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2006, 6 demandes étaient en cours de traitement ; 13 nouvelles demandes se sont ajoutées au cours de l'année. De ces 19 demandes, 10 se sont terminées au stade de la conciliation. Des 3 demandes soumises à l'arbitrage, 2 se sont terminées à cette étape. Au 31 mars 2007, 7 dossiers demeurent à l'étude, et l'un d'eux est soumis à un arbitrage.

#### CONCILIATION DE LITIGES ENTRE INGÉNIEURS PAR LE PRÉSIDENT

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, il est dérogoratoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2006, aucune demande n'était en suspens. Au cours de l'année, aucune nouvelle demande n'a été reçue.

### ACTIVITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION AU TABLEAU

#### APPLICATION DE L'ARTICLE 45 DU CODE DES PROFESSIONS

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis ou d'inscription au tableau de l'Ordre, informer le Bureau si elle fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par les articles 45 et 45.1 du Code pour permettre au Bureau de déterminer si cette infraction est en lien avec l'exercice de la profession. Le cas échéant, le Bureau peut refuser de délivrer le permis. Le Bureau a délégué ses pouvoirs en la matière au Comité administratif (BU-94-0733.1 et BU-94-0734.1).

Au cours du présent exercice, 16 personnes ont déclaré avoir déjà été reconnues coupables d'une ou de plusieurs infractions criminelles. Dans tous ces cas, il a été décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur.

#### APPLICATION DE L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS

En vertu de l'article 55.1 du Code des professions, le Bureau peut, après avoir donné à un ingénieur ayant fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire l'occasion de faire des représentations écrites, le radier du tableau, ou limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles si la décision a un lien avec l'exercice de la profession. Ce pouvoir a été délégué au Comité administratif (BU-94.0735.1).

Au cours de l'exercice écoulé, aucun membre n'a avisé le secrétaire de l'Ordre qu'une décision judiciaire ou disciplinaire avait été rendue à son égard.

## COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline, constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Le Comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 18 ingénieurs nommés par le Bureau. Le Comité siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs.

## PLAINTES

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité de discipline a été saisi, en plus des 35 plaintes présentées au cours des exercices antérieurs, de 16 nouvelles plaintes, totalisant 569 chefs d'accusation. Quinze de ces nouvelles plaintes proviennent du syndicat ou de l'un de ses adjoints. Quant à l'autre, elle est dite privée et a été portée par un membre du public.

En fin d'exercice, 26 dossiers sont toujours à l'étude et se répartissent comme suit : 2 en attente d'une décision du Comité ; 19 en attente d'être entendus par le Comité, dont 4 ayant été retournés au Comité par des instances supérieures. Les 5 derniers ont été portés en appel devant le Tribunal des professions ; 2 d'entre eux sont en attente d'un jugement et 3 en attente d'être entendus.

## BILAN DES ACTIVITÉS

Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2006 (début d'exercice)	35
Dossiers ouverts pendant l'exercice	16
Dossiers traités pendant l'exercice	51
Dossiers fermés pendant l'exercice	25
Dossiers actifs au 31 mars 2007 (fin d'exercice)	26

## DÉCISIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, 25 dossiers ont été fermés ; 8 d'entre eux ont fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité auprès du Comité et 1 a été retiré en séance. Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Comité a rendu 27 décisions : 2 sur des points préliminaires, 7 sur la culpabilité et 18 sur la sanction.

## SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DES 25 INGÉNIEURS\* (DOSSIERS FERMÉS)

<i>En nombre de chefs d'accusation</i>	
Radiation temporaire (variant de 1 à 3 mois)	19
Radiation temporaire (plus de 2 ans)	1
Révocation du permis d'exercice (3 dossiers)	22
Amende minimale (600 \$)	11
Amende de plus de 600 \$ (variant de 800 \$ à 5 000 \$)	27
Réprimande	23

\* Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

## FRÉQUENCE DES PRINCIPAUX ARTICLES INVOQUÉS DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES ET LES PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES DURANT L'ANNÉE 2006-2007

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	Arrêt des procédures	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	144	66	3	14	2	59
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.03, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.03, 3.02.04, 3.02.07, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.03, 3.08.01 et 3.08.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	227	63	8	16	44	96
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a) et f), 4.02.02 et 4.02.03 a), b) et c) du Code de déontologie des ingénieurs]	29	15	--	2	1	11
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01, 5.01.02 du Code de déontologie des ingénieurs]	18	1	--	--	--	17
Divers [art. 2.01 a) et c), 2.03 et 2.04 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs ; art. 38 et 39 du Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 7 et 10 du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 3 et 8 du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 2 du Règlement sur l'usage du titre d'ingénieur par les nouveaux membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, ainsi que les art. 59.2, 60, 60.1, 60.3, 114 et 192 du Code des professions]	151	39	3	12	20	77
<b>TOTAL</b>	<b>569</b>	<b>184</b>	<b>14</b>	<b>44</b>	<b>67</b>	<b>260</b>

## Rapport du directeur général



**André Rainville, ing.**  
Directeur général

**C**e rapport annuel nous fournit un tour d'horizon assez complet d'une année dans la vie de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Depuis mon entrée en fonction le 12 mars dernier, j'ai rapidement constaté l'ampleur de la tâche et le potentiel que constitue l'équipe de la permanence de l'Ordre. Une équipe de gestion aguerrie m'a permis de prendre le train en marche. Je suis heureux de me sentir bien épaulé. Par ailleurs, à titre de lien entre les administrateurs élus et la permanence de l'Ordre, je ne ménagerai aucun effort pour réussir une collaboration harmonieuse, dans l'efficacité et l'efficacité.

Les instances de l'Ordre m'ont accordé leur confiance en me nommant à la Direction générale de mon ordre professionnel et je les en remercie. J'ai la ferme intention de remplir ce mandat en mettant en pratique les valeurs fondamentales de l'ingénieur bien sûr – la compétence, la responsabilité, le sens de l'éthique et l'engagement social –, ainsi que celles que s'est données l'organisation, à savoir l'intégrité, l'accessibilité, la transparence, la rigueur et l'équité. Le mandat de protection du public dont est investi l'Ordre n'exige pas moins et je m'engage à tout mettre en œuvre pour le réaliser.

Je tiens également à mentionner la contribution des confrères et consoeurs qui m'ont précédé dans cette fonction à la Direction générale, à l'avancement de notre organisation, titulaires ou intérimaires. Le Bureau de l'Ordre a décidé de pourvoir séparément les postes de secrétaire et de directeur général, et de pourvoir en priorité le poste de directeur général. Ceci explique le fait que les fonctions de secrétaire soient actuellement assumées de manière intérimaire. Vous trouverez ci-dessous les noms des personnes qui ont été en fonction<sup>1</sup>.

C'est un privilège que d'entreprendre ce nouvel emploi consécutivement à la mise en œuvre d'un Plan stratégique courageux (page ci-contre), accompagné d'une mise à niveau de l'organisation. L'outil intégrateur sera certainement l'implantation d'un progiciel de gestion intégré (PGI) qui donnera une plus grande efficacité aux nombreux projets qui sont en cours ou qui attendent d'être démarrés. Certes, le PGI représente un facteur non suffisant, mais indispensable pour nous conduire à l'atteinte de nos objectifs et vers des résultats de haut niveau. Compte tenu de la révision des processus et de leur optimisation, la démarche d'amélioration continue de la qualité pourra se concrétiser et permettra de mesurer le chemin parcouru.

Parallèlement à la mise en œuvre de tous ces projets, il en est un qui me tient particulièrement à cœur : le service à la clientèle. Immanquablement, la mobilisation des employés et l'implantation du PGI entraînera une bonification des relations avec nos clientèles, avec en tête nos membres et futurs membres. Soyez assurés, je m'y emploierai.

Je conclurai en remerciant d'avance toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs engagés dans l'atteinte de nos objectifs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Rainville'.

1. M. Denis Leblanc, ing., secrétaire et directeur général, jusqu'au 28 août 2006.  
M. Michel Dagenais, ing., secrétaire et directeur général par intérim du 12 au 14 septembre 2006.  
M<sup>me</sup> Micheline Crevier, ing., secrétaire et directrice générale par intérim du 26 septembre 2006 au 3 novembre 2006; directrice générale par intérim du 6 novembre 2006 au 5 février 2007.  
M. Michel Morin, ing., secrétaire par intérim depuis le 6 février 2007.

## LE PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC A POUR FONDAMENT LA MISSION, LA VISION, LES VALEURS DE L'ORGANISATION ET DE LA PROFESSION AINSI QUE LES PRINCIPES D'ACTION.

### MISSION

Assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre de ses lois constitutives et mettre la profession au service de l'intérêt du public.

### VISION

Faire de l'Ordre un organisme rassembleur et une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie.

### VALEURS DE L'ORGANISATION

- Intégrité
- Accessibilité et transparence
- Rigueur
- Équité

### PRINCIPES D'ACTION

- Agir auprès des milieux de pratique du génie ;
- Participer à l'évolution de la profession ;
- Se préoccuper de la formation de base des ingénieurs ;
- S'assurer que les ingénieurs maintiennent et développent leur compétence par la formation continue ;
- Promouvoir et encadrer le développement professionnel des membres (savoir, savoir-faire, savoir-être) ;
- Valoriser et promouvoir la profession ;
- Contribuer aux débats de société en faisant valoir l'intérêt public.

### VALEURS DE LA PROFESSION

- Compétence
- Responsabilité
- Éthique
- Engagement social

De ces principes découlent quatre programmes qui se subdivisent en huit priorités stratégiques. Pour mener à bien ces objectifs, une enveloppe budgétaire de 5,6 millions de dollars sur trois ans est prévue.

PROGRAMMES	PRIORITÉS STRATÉGIQUES	CIBLE À 3 ANS
<b>Enjeux professionnels</b>		
<b>Développement professionnel</b> Objectif : S'assurer que les ingénieurs ont les compétences requises au cours de leur carrière	1. Se doter d'une réglementation et de processus internes permettant de s'assurer qu'un ingénieur se développe professionnellement et dispose des informations sur les possibilités de développement professionnel d'une part, et fournir le soutien adéquat aux facultés de génie et aux professeurs, notamment quant à l'intégration de la dimension professionnelle dans la formation des étudiants d'autre part.	Soutien individualisé pour le développement professionnel
	<b>Enjeux de protection du public</b>	
<b>Contrôle des pratiques inadéquates</b> Objectif : Exercer un contrôle efficace des pratiques inadéquates des membres et des non-membres	2. Corriger les pratiques inadéquates des membres : vérifier les pratiques et sensibiliser les membres et les non-membres (par l'approche aux grandes entreprises) aux bonnes pratiques et au respect de la Loi sur les ingénieurs.	2 000 inspections
	3. Enrayer les pratiques illégales par les non-membres.	Augmenter la prévention et la présence sur le terrain
	4. Accroître la capacité de traitement des plaintes disciplinaires.	Durée de traitement inférieure à 12 mois
	5. Être un ordre centré sur l'intérêt public et recherché dans les débats publics et faire valoir l'opinion de l'Ordre auprès du public et des décideurs.	Améliorer la présence de l'Ordre
<b>Valorisation de la profession d'ingénieur</b> Objectif : Valoriser la profession d'ingénieur auprès des membres, des étudiants et du public en général	6. Faciliter l'intégration des ingénieurs juniors à la profession par un meilleur encadrement et valoriser le permis d'ingénieur auprès de ces derniers, auprès des membres potentiels et auprès des entreprises.	Réduire l'effet de stationnement et améliorer l'encadrement des juniors
	<b>Enjeux organisationnels</b>	
<b>Mise à niveau de l'Ordre</b> Objectif : Accroître la productivité et la qualité des services de l'Ordre Utiliser à bon escient les technologies modernes de l'information	7. Améliorer la prestation des services d'admission aux candidats (demandeurs et potentiels) et aux membres potentiels (incluant les immigrants).	Diminuer le délai de traitement
	8. Assurer la relève au niveau du personnel.	Relève formée et efficace

# Personnel du Secrétariat

En date du 31 mars 2007

## DIRECTION GÉNÉRALE

André Rainville, ing. Directeur général  
Diane Le Tarte Secrétaire exécutive

### Coordination

Lise Théberge Adjointe au secrétaire et directeur général  
Lynn Laflamme Secrétaire  
Michel Morin, ing. Secrétaire de l'Ordre (par intérim) et agent intégrateur

## BUREAU DU SYNDIC

Louis Tremblay, ing. Syndic  
Carole Delcorde Secrétaire de direction  
Gisèle Forand Secrétaire  
Rémi Laurent, ing. Syndic adjoint  
Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint  
Ginette Latulippe, ing. Syndic adjointe  
Jean-Pierre Raymond, ing. Syndic adjoint  
Jean-Guy Couture, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant  
Pierre Sauvé, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant  
Jean Vallée, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant  
M<sup>e</sup> Charles Dupuis Conseiller juridique et procureur  
M<sup>e</sup> Mélodie Sullivan Conseillère juridique

## DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Claude Lizotte, ing. Directeur des Affaires professionnelles  
Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction  
Édith Girard, ing. Agente de projets et agente d'information à l'ARP  
Daniella Tubertu, ing. Agente de projets et agente d'information à l'ARP

### Admission

Nicole Lévis Conseillère à l'admission  
Louise Chérit Adjointe à l'admission  
Martine Mercader Adjointe à l'admission  
Sylvie Regan Adjointe à l'admission  
Josée St-Germain Adjointe aux examens d'admission  
Martin Bissonnette Préposé aux examens d'admission  
Élyse Cusson Préposée à l'admission  
Francine Lapointe Préposée à l'admission  
Jean-François Ouellette Préposé à l'admission et soutien aux nouveaux membres

### Soutien aux nouveaux membres

Jean-Pierre Chalifoux, ing. Conseiller aux nouveaux membres  
Sylvie Laurendeau Préposée à l'expérience en génie  
Nadine Léonard Préposée au parrainage et à l'examen professionnel

### Inscription

Pierrette Bourget Coordinatrice de l'inscription  
Sylvie Trépanier Adjointe à l'inscription  
Lucie Péroquin Préposée au tableau des membres  
Ginette Éthier Préposée à l'inscription  
Isabelle Gatien Préposée à l'inscription  
Jean Dumouchel Adjoint administratif

### Surveillance de la pratique illégale

Gabriel Richard, ing. Conseiller principal  
Jacques Guilbault, ing.<sup>1</sup> Conseiller en prévention  
Michel Blanchard<sup>4</sup> Enquêteur  
Gilles Dupuis Enquêteur

### Inspection professionnelle

Georges-Étienne Ménard, ing.<sup>3</sup> Inspecteur-enquêteur principal  
Pierre Girard, ing. Inspecteur-enquêteur et secrétaire suppléant du CIP  
Gérald Lamoureux, ing.<sup>1</sup> Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP

### Inspection professionnelle (suite)

Céline Boulay Secrétaire  
Ermithe Nazaire Secrétaire

### Inspecteurs contractuels

Denis Cossette, ing.  
Jean Crépeault, ing.<sup>2</sup>  
Pierre Ferland, ing.<sup>2</sup>  
Jules Lebel, ing.<sup>2</sup>  
Raymond Moisan, ing.  
Benny Poirier, ing.  
Claudio Polonia, ing.  
Guy Robert, ing.<sup>2</sup>  
Nhan Pham An, ing.<sup>2</sup>

### Développement professionnel

Robert Loiselle Conseiller en développement professionnel  
Daniel Jolin Agent de formation  
Louise Poissant Secrétaire

## DIRECTION DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

Daniel Boismenu Directeur des Affaires institutionnelles  
Françoise L'Heureux Secrétaire de direction

### Communications institutionnelles et Choix de société

Danielle Frank, ARP Conseillère en communications  
Jean-Pierre Trudeau, ing. Conseiller – Recherche et choix de société

### Promotion de la profession et Projets spéciaux

Malika Daoud Agente de projets

### Éditions

Geneviève Terreault Coordinatrice des éditions  
Matthieu Chapuis<sup>4</sup> Coordinateur aux communications  
Michel Dubé Infographiste

### Services juridiques

M<sup>e</sup> Mario C. Dusseault Conseiller juridique  
M<sup>e</sup> Geneviève Gagnon Conseillère juridique  
Josée Le Tarte Technicienne juridique  
Ann McCraw Secrétaire juridique

### Accueil et réception

Carole Forest Bérubé Secrétaire-réceptionniste  
Sylvie Frédette Agente à l'accueil

### Centre de documentation

Dovi Nyaku Documentaliste

## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Michèle C. Dumais, CA Directrice de l'Administration-Finances  
Lucie Baillot Secrétaire de direction  
Francine Beauchamp Coordinatrice aux ressources humaines

### Trésorerie

Alain Picard, CGA Contrôleur  
Sylvie Leroux, CGA Comptable  
Liliana Constantinescu Responsable des comptes à payer  
Mélicsa Daviault-Léveillé Technicienne en comptabilité

### Informatique

Pierre Couture Analyste-programmeur  
Reda Tibourtine Analyste-programmeur  
Gilles Martineau Agent de développement bureautique  
René Moreau Administrateur de réseau

### Services auxiliaires

Guy Dumont Coordinateur aux services auxiliaires  
Alain Bérubé Préposé aux services auxiliaires  
Michel Fugère Préposé aux services auxiliaires

1. Contractuel.

2. Également enquêteur.

3. Également secrétaire du Comité d'inspection professionnelle.

4. Temporaire.

5. Également secrétaire Comité de révision.

6. Également secrétaire du Comité de discipline.

## Faits saillants 2006-2007

- > 53 858 membres ont confirmé leur appartenance à l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2007 (51 698 l'année dernière).
- > Plus de 50 % des membres ont utilisé les fonctionnalités de l'inscription et du paiement en ligne mises en place en 2005 (33 % l'année dernière).
- > 2 838 nouveaux membres ont été inscrits au tableau de l'Ordre durant l'exercice (2 636 l'année dernière).
- > Des 3 300 demandes de permis de pratique au service de l'admission, plus de 25 % provenaient de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie.
- > 18 % du groupe des ingénieurs juniors nouvellement inscrits durant l'année sont des diplômés de l'étranger (14 % l'année dernière).
- > Le Plan stratégique triennal, chiffré à 5,6 millions de dollars sur trois ans, adopté par le Bureau, est mis en œuvre ; onze emplois sont créés pour renforcer l'action de l'Ordre en regard du mandat premier qui est la protection du public.
- > Mise en œuvre du projet sur les technologies de l'information par l'entremise d'un progiciel de gestion intégré (PGI).
- > Le projet pilote de l'inspection professionnelle par questionnaire (30 membres) est adopté.
- > Un Comité d'étude sur la pratique de vérification des documents d'ingénierie (CA-2005-627) a été créé et a siégé à sept reprises.
- > Viaduc de la Concorde : positionnement de l'Ordre, conférence de presse du président, élaboration par les Services juridiques de l'intervention devant la Commission d'enquête prescrite par le gouvernement.
- > Revue *PLAN* : nouvelle maquette, contenu accru, traitement d'enjeux professionnels et d'actualité.
- > Soutien aux étudiants en génie : ouverture de Méning.es aux étudiants à partir de 30 crédits.
- > Promotion de la profession auprès des jeunes : participation soutenue à l'Expo-sciences pancanadienne, capsules vidéos produites par la Section régionale de Drummond.
- > Affaires publiques : relations gouvernementales sur la position de l'Ordre quant au mode de sélection des firmes de génie, préparation d'un mémoire sur l'état des infrastructures au Québec.
- > Création de plusieurs microsites : 10<sup>e</sup> anniversaire de la Section étudiante, Filles en génie, Professeurs représentants sur les campus, Étudiants finissants.

### Comité de gestion



André Rainville, ing.  
Directeur général



Louis Tremblay, ing.  
Syndic



Claude Lizotte, ing.  
Directeur des Affaires  
professionnelles



Daniel Boismenu  
Directeur des Affaires  
institutionnelles



Michèle C. Dumais, CA  
Directrice de  
l'Administration-Finances

## Affaires professionnelles



**Maud Cohen, ing.**  
Vice-présidente aux Affaires professionnelles

**Claude Lizotte, ing.**  
Directeur des Affaires professionnelles

### MANDAT

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment les activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline. À cet effet, la Direction voit à élaborer les mesures administratives et de contrôle qui lui permettront de bien assumer son mandat.

### FAITS SAILLANTS

- Des 3 300 demandes de permis de pratique au service de l'admission, au-delà de 25 % provenaient de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie.
- Plus de 50 % des membres ont utilisé les fonctionnalités de l'inscription et du paiement en ligne mises en place en 2005 (33 % l'année dernière).
- 2 838 nouveaux membres ont été inscrits au tableau de l'Ordre durant l'exercice (2 636 l'année dernière).
- 18 % du groupe des ingénieurs juniors nouvellement inscrits durant l'année sont des diplômés de l'étranger (14 % l'année dernière).
- Le projet pilote de l'inspection professionnelle par questionnaire est adopté.
- Un Comité d'étude sur la pratique de vérification des documents d'ingénierie (CA-2005-627) a été créé et a siégé à sept reprises.

### ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent soit montrer qu'ils détiennent un diplôme reconnu par le gouvernement, soit démontrer qu'ils ont reçu une formation ou qu'ils sont titulaires d'un diplôme jugés équivalents. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service et qui fait les recommandations appropriées au Comité administratif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCIPI. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

## NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS

Cette année, 3 300 nouvelles demandes de permis ont été acheminées à l'Ordre. De celles-ci, 2 351 provenaient de diplômés en génie du Québec, 102 de diplômés en génie d'autres provinces du Canada, 847 de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que 21 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs.

## COMITÉ DES EXAMINATEURS

Parmi les 2 881 demandes de permis qui ont été complétées cette année, 1 942 provenaient de titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement. Les 939 autres ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs. Le tableau ci-dessous montre la ventilation des demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation, reçues au cours de l'exercice.

## DÉCISIONS SUR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

	Diplôme ou formation acquis			Total
	Au Québec	Au Canada (hors du Québec)	À l'étranger	
Reconnaissance complète	155	100	174	429
Reconnaissance partielle	9	1	499	509
Aucune reconnaissance	1	0	0	1
<b>TOTAL DES DEMANDES REÇUES</b>	<b>165</b>	<b>101</b>	<b>673</b>	<b>939</b>

Deux cent quarante demandes ont fait l'objet d'une recommandation d'équivalence de diplôme, et 189 d'une recommandation d'équivalence de formation.

Les 510 demandes restantes se répartissent comme suit : 475 candidats ont été admis à des examens visant à contrôler leurs connaissances, 31 à des examens visant à compléter leur formation ; 3 candidats ont été convoqués à une entrevue. Une demande a été refusée.

Au cours des 9 séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 255 révisions de dossiers et à 737 études de résultats aux examens.

## EXAMENS D'ADMISSION

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 367 candidats à l'admission se sont présentés à 496 examens à la session de mai, et 370 candidats se sont présentés à 476 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats ont passé 189 examens différents, et le taux de réussite a été de 70 %.

## MESURES VISANT À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

### Ententes de reconnaissance mutuelle

Les demandeurs qui ne sont pas détenteurs d'un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis de l'Ordre doivent, pour se qualifier, obtenir au préalable une équivalence de diplôme ou de formation. En vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation, les détenteurs d'un diplôme accrédité par un organisme dont les normes et procédures respectent celles

du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie, et avec lequel une entente a été conclue, peuvent, à certaines conditions, obtenir une équivalence de diplôme sans avoir à subir d'examens d'admission. L'Ordre participe à trois ententes de cette nature : l'entente avec l'*Accreditation Board for Engineering and Technology* des États-Unis, l'Accord de Washington et l'entente avec la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) de France. En 2006-2007, l'accord avec la CTI a été renouvelé et l'Institut des ingénieurs de Singapour a été accepté comme signataire de l'Accord de Washington, qui regroupe déjà des organismes du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de Hong-Kong et du Japon. En 2006-2007, 140 demandeurs ont bénéficié de cette disposition.

### Programmes d'aide à l'intégration

L'Ordre collabore à deux programmes d'aide à l'intégration à l'Ordre de personnes formées en génie à l'étranger. Le premier vise les candidats sélectionnés par Emploi-Québec et les organismes désignés par celui-ci et auxquels un soutien est offert dans le cadre du Programme de perfectionnement en ingénierie pour les diplômés en génie de l'étranger, à l'École Polytechnique. L'un des principaux objectifs du programme est de faciliter la réussite des examens d'admission et l'acquisition d'une formation d'appoint en économique de l'ingénierie. Le second, coordonné par le Centre RIRE 2000 de Québec, vise également la préparation, sous la forme de tutorat, des candidats aux examens d'admission à l'Ordre. En 2006-2007, quelque 140 personnes ont bénéficié de ces programmes.

### Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis

En vigueur depuis juin 2006, cette loi permet aux ordres d'émettre des permis ordinaires ou des permis spéciaux (permettant d'exercer certaines activités professionnelles) aux titulaires d'une autorisation d'exercer une profession hors du Québec. Elle permet aussi d'émettre des permis restrictifs temporaires aux demandeurs qui n'ont pas satisfait à toutes les exigences pour l'obtention d'un permis ordinaire.

La loi oblige en outre les ordres à établir, relativement à une demande d'équivalence, une procédure de révision par des personnes autres que celles qui ont rendu la décision.

Dans ce sens, l'Ordre a créé un comité *ad hoc* formé de deux administrateurs, du directeur général, du directeur des Affaires professionnelles et d'un conseiller juridique pour réviser les procédures et mécanismes d'émission des équivalences et des permis en vigueur et pour déterminer s'il y a lieu ou non d'adopter de nouvelles dispositions réglementaires qui permettraient la délivrance de nouvelles catégories de permis.

### DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR JUNIOR OU STAGIAIRE

Cette année, le Comité administratif a délivré 2 699 permis d'ingénieur junior ou d'ingénieur stagiaire. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 1 942 avaient un diplôme reconnu par

le gouvernement, 235 un diplôme reconnu équivalent et 522 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 139 étaient diplômés de programmes agréés mais non encore reconnus par le gouvernement ; 349 avaient réussi les examens de contrôle (328) ou de formation prescrits (21), les 34 autres candidats ayant été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

### INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux qui suivent (1 à 8 a) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et sur des activités du Service au 31 mars 2007.

TABLEAU 1

### RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

	Nombre	% du total des membres
<b>Exerçant leur profession</b>		
Ingénieurs	37 619	69,9
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	11 797	21,9
Membres temporaires pour un an <sup>1</sup>	10	0
Permis restrictifs	4	0
<b>Total</b>	<b>49 430</b>	<b>91,8</b>
<b>N'exerçant pas leur profession</b>		
Invalidité permanente	58	0,1
À vie	92	0,2
À la retraite	4 278	7,9
<b>Total</b>	<b>4 428</b>	<b>8,2</b>
<b>TOTAL DES MEMBRES</b>	<b>53 858</b>	<b>100</b>

1. Des permis temporaires valables pour une période d'une année peuvent être délivrés par le Bureau de l'Ordre en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 C.L.F. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2

### RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
<b>Ingénieurs juniors</b>				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	424	1 874	2 298	81,6
Diplômés en génie d'établissements étrangers	81	414	495	17,6
Non-diplômés en génie, après examens	7	15	22	0,8
<b>Total des ingénieurs juniors</b>	<b>512</b>	<b>2 303</b>	<b>2 815</b>	<b>100</b>
<b>Ingénieurs stagiaires</b>				
Diplômés en génie d'établissements étrangers	1	2	3	100
<b>Total des ingénieurs stagiaires</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
<b>Ingénieurs</b>				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	1	17	18	90,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	1	1	5,0
Non-diplômés en génie, après examens	0	1	1	5,0
<b>Total des ingénieurs</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE</b>	<b>514</b>	<b>2 324</b>	<b>2 838</b>	

TABLEAU 3

**A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU**

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 815	99,2	282	23,4	494	26,2
Ingénieurs stagiaires	3	0,1	104	8,6	168	8,9
Ingénieurs	20	0,7	820	68,0	1 222	64,9
<b>TOTAL</b>	<b>2 838</b>	<b>100</b>	<b>1 206</b>	<b>100</b>	<b>1 884</b>	<b>100</b>

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires
<b>* Motifs des retraits</b>			
Démissions	113	23	6
Retraits pour non-paiement	997	469	160
Radiations pour cause disciplinaire	5	0	0
Radiations pour non-conformité au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle	14	0	0
Décès	93	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>1 222</b>	<b>494</b>	<b>168</b>

**B. PERMIS TEMPORAIRES<sup>1</sup>**

	Accordés	Renouvelés
Permis accordés en vertu de l'article 18 de la Loi sur les ingénieurs	131	54
Permis accordés en vertu de l'article 19 de la Loi sur les ingénieurs	19	7

1. Des permis temporaires sont accordés en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois, après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

**RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE**

	2006-2007		% de variation par rapport à 2005-2006
	Nombre de membres	% du total des membres	
<b>Selon les régions électorales</b>			
Montréal	34 092	63,3	4,6
Québec	7 109	13,2	4,1
Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec	2 351	4,4	3,5
Estrie	1 737	3,2	3,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 639	3,1	2,1
Outaouais	1 216	2,3	1,7
Est-du-Québec	1 194	2,2	3,3
Abitibi-Témiscamingue	723	1,3	3,7
<b>TOTAL</b>	<b>50 061<sup>1</sup></b>	<b>93,0</b>	<b>4,2</b>
<b>Selon le domicile</b>			
Membres domiciliés au Québec	50 061	93,0	
<b>Membres domiciliés hors du Québec</b>			
Ontario	1 691	3,1	0,7
Alberta	275	0,5	27,9
Colombie-Britannique	184	0,3	2,8
Autres provinces et territoires	227	0,4	10,2
États-Unis	798	1,5	1,5
Autres pays	622	1,2	5,2
<b>Total des membres domiciliés hors du Québec</b>	<b>3 797</b>	<b>7,0</b>	<b>3,8</b>
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>53 858</b>	<b>100</b>	<b>4,2</b>

1. Ne tient pas compte des membres résidant hors du Québec.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités et invalides permanents	2006-2007		2005-2006		% de variation par rapport à 2005-2006
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres	
<b>Sections régionales</b>									
Montréal (RIM)	10 172	4 159	602	1 314	16 247	30,2	15 542	30,1	4,5
Plein-Sud	6 613	1 257	279	751	8 900	16,5	8 537	16,5	4,3
Québec et Chaudière-Appalaches	4 904	1 233	214	708	7 059	13,1	6 777	13,1	4,2
Laval-Laurentides	4 303	967	249	458	5 977	11,1	5 696	11,0	4,9
Canton-de-l'Est	1 846	453	106	221	2 626	4,9	2 530	4,9	3,8
Outaouais	1 414	241	74	176	1 905	3,5	1 872	3,6	1,8
Mauricie	1 175	266	44	178	1 663	3,1	1 591	3,1	4,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 278	239	28	94	1 639	3,0	1 605	3,1	2,1
Lanaudière	1 161	271	55	107	1 594	3,0	1 513	2,9	5,4
Drummond	659	187	38	39	923	1,7	918	1,8	0,5
Abitibi-Témiscamingue	559	128	16	20	723	1,3	697	1,3	3,7
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	473	108	23	40	644	1,2	611	1,2	5,4
Richelieu	234	43	8	36	321	0,6	308	0,6	4,2
Mingan	216	52	4	6	278	0,5	268	0,5	3,7
Manicouagan	150	31	4	8	193	0,4	197	0,4	(2,0)
Aucune Régionale <sup>1</sup>	2 476	315	103	272	3 166	5,9	3 036	5,9	4,3
<b>TOTAL</b>	<b>37 633</b>	<b>9 950</b>	<b>1 847</b>	<b>4 428</b>	<b>53 858</b>	<b>100</b>	<b>51 698</b>	<b>100</b>	<b>4,2</b>

1. Domiciliés hors du Québec.

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE L'EMPLOYEUR, S'IL Y A LIEU

Régions administratives de l'employeur	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Bas-Saint-Laurent	43	506	549	1,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	182	1 282	1 464	3,4
Capitale-Nationale	523	3 887	4 410	10,3
Mauricie	92	939	1 031	2,4
Estrie	140	1 236	1 376	3,2
Montréal	2 513	16 149	18 662	43,6
Outaouais	96	627	723	1,7
Abitibi-Témiscamingue	85	576	661	1,6
Côte-Nord	49	412	461	1,1
Nord-du-Québec	10	82	92	0,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10	88	98	0,2
Chaudière-Appalaches	138	1 237	1 375	3,2
Laval	193	1 418	1 611	3,8
Lanaudière	56	643	699	1,6
Laurentides	167	1 538	1 705	4,0
Montérégie	807	6 101	6 908	16,1
Centre-du-Québec	103	881	984	2,3
<b>TOTAL</b>	<b>5 207</b>	<b>37 602</b>	<b>42 809<sup>1</sup></b>	<b>100</b>

1. Ne tient pas compte des membres ayant un employeur hors du Québec, des membres sans emploi, aux études ou à la retraite.

TABLEAU 7

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	Nombre		%		Nombre		%	
	2006-2007		2005-2006		2005-2006		2005-2006	
<b>Selon le sexe</b>								
Femmes	6 208	11,5	5 771	11,2				
Hommes	47 650	88,5	45 927	88,8				
<b>TOTAL</b>	<b>53 858</b>	<b>100</b>	<b>51 698</b>	<b>100</b>				
<b>Selon l'âge et le sexe</b>								
	Femmes		Hommes		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
29 ans et moins	1 530	24,7	6 192	13,0	7 722	14,3		
De 30 à 39 ans	2 739	44,1	12 448	26,1	15 187	28,2		
De 40 à 49 ans	1 551	25,0	13 368	28,0	14 919	27,7		
De 50 à 59 ans	337	5,4	8 557	18,0	8 894	16,5		
60 ans et plus	51	0,8	7 085	14,9	7 136	13,3		
<b>TOTAL</b>	<b>6 208</b>	<b>100</b>	<b>47 650</b>	<b>100</b>	<b>53 858</b>	<b>100</b>		
<b>Selon l'âge et la langue</b>								
	Francophones		Anglophones		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
29 ans et moins	7 181	14,9	541	9,6	7 722	14,3		
De 30 à 39 ans	14 284	29,6	903	16,0	15 187	28,2		
De 40 à 49 ans	13 801	28,6	1 118	19,8	14 919	27,7		
De 50 à 59 ans	7 721	16,0	1 173	20,8	8 894	16,5		
60 ans et plus	5 227	10,9	1 909	33,8	7 136	13,3		
<b>TOTAL</b>	<b>48 214</b>	<b>100</b>	<b>5 644</b>	<b>100</b>	<b>53 858</b>	<b>100</b>		
<b>Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue</b>								
Ingénieurs	37 335	77,4	4 698	83,2	42 033	78,1		
Ingénieurs juniors	9 141	19,0	836	14,8	9 977	18,5		
Ingénieurs stagiaires	1 738	3,6	110	2,0	1 848	3,4		
<b>TOTAL</b>	<b>48 214</b>	<b>100</b>	<b>5 644</b>	<b>100</b>	<b>53 858</b>	<b>100</b>		
Femmes	5 735	11,9	473	8,4	6 208	11,5		
Hommes	42 479	88,1	5 171	91,6	47 650	88,5		
<b>TOTAL</b>	<b>48 214</b>	<b>100</b>	<b>5 644</b>	<b>100</b>	<b>53 858</b>	<b>100</b>		
Domiciliés au Québec	45 867	95,1	4 194	74,3	50 061	93,0		
Domiciliés hors du Québec	2 347	4,9	1 450	25,7	3 797	7,0		
<b>TOTAL</b>	<b>48 214</b>	<b>100</b>	<b>5 644</b>	<b>100</b>	<b>53 858</b>	<b>100</b>		

TABLEAU 8

**RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR**  
(Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN)

	Nombre	% du total des membres
<b>Secteurs public et parapublic</b>		
Administration publique fédérale	1 409	2,6
Administrations publiques provinciales et territoriales	3 875	7,2
Administrations publiques locales, municipales et régionales	843	1,6
<b>TOTAL</b>	<b>6 127</b>	<b>11,4</b>
<b>Secteur de la consultation</b>		
Services de génie	7 930	14,7
<b>TOTAL</b>	<b>7 930</b>	<b>14,7</b>
<b>Secteur de l'éducation</b>		
Services d'enseignement	1 873	3,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 873</b>	<b>3,5</b>
<b>Autres secteurs</b>		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	45	0,1
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	381	0,7
Services publics	185	0,3
Construction	1 777	3,3
Fabrication (voir le détail au tableau 8 a) ci-après)	14 741	27,4
Commerce de gros	1 778	3,3
Commerce de détail	209	0,4
Transport et entreposage	702	1,3
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 338	2,5
Finance et assurances	318	0,6
Services immobiliers et services de location et de location à bail	203	0,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	4 158	7,7
Gestion de sociétés et d'entreprises	211	0,4
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	613	1,1
Soins de santé et assistance sociale	142	0,3
Arts, spectacles et loisirs	40	0,1
Hébergement et services de restauration	31	0,1
Autres services	238	0,4
Administrations publiques	12	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>27 122</b>	<b>50,4</b>
Secteurs d'activité non classifiés	3 684	6,8
Sans emploi, aux études ou à la retraite	7 122	13,2
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>53 858</b>	<b>100</b>

TABLEAU 8 a)

**RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR**

	Nombre	% du groupe
<b>Détails du secteur fabrication</b>		
Fabrication d'aliments	315	2,1
Fabrication de boissons et de produits du tabac	99	0,7
Usines de textiles	47	0,3
Usines de produits textiles	40	0,3
Fabrication de vêtements	28	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	20	0,1
Fabrication de produits en bois	286	1,9
Fabrication du papier	935	6,4
Impression et activités connexes de soutien	63	0,4
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	370	2,5
Fabrication de produits chimiques	824	5,6
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	561	3,8
Fabrication de produits minéraux non métalliques	486	3,3
Première transformation de métaux	1 027	7,0
Fabrication de produits métalliques	1 240	8,4
Fabrication de machines	2 252	15,3
Fabrication de produits informatiques et électroniques	2 168	14,7
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	902	6,1
Fabrication de matériel de transport	2 578	17,5
Fabrication de meubles et de produits connexes	145	1,0
Activités diverses de fabrication	355	2,4
<b>TOTAL</b>	<b>14 741</b>	<b>100</b>

### **SIGNATURE NUMÉRIQUE**

Le 28 avril 2005, une entente contractuelle était conclue avec la firme Notarius en vue de fournir, sous l'autorité de l'Ordre, un service de signature numérique pour les ingénieurs. Ce service entame sa troisième année d'existence.

Ce service permet d'habiliter les ingénieurs qui désirent utiliser les technologies de l'information pour signer leurs documents d'ingénierie en concordance avec la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, les Directives pour l'authentification de documents d'ingénierie et le Code de déontologie des ingénieurs.

### **INSCRIPTION EN LIGNE**

L'Ordre a répondu aux attentes de ses membres en vue de faciliter le traitement de leurs demandes d'inscription annuelle directement en ligne sur le site extranet réservé aux membres de l'Ordre. Ce nouveau service a été lancé le 1<sup>er</sup> février 2006 et 33 % des membres ont alors choisi la voie électronique pour une première fois. Cette année, plus de 50 % des membres ont utilisé ce mode d'inscription rapide, simple et sécuritaire.

### **ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

L'Ordre et dix autres associations professionnelles d'ingénieurs canadiennes, avec l'aide du Conseil canadien des ingénieurs, participent conjointement, depuis avril 2002, à un plan collectif et national d'assurance responsabilité professionnelle avec XL Insurance Company Limited.

Un comité *ad hoc* a révisé le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment en ce qui concerne les points suivants : la garantie minimale, la couverture de cinq ans, les domaines non assurables, la pratique privée occasionnelle (*moonlighting*) et les recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant ce règlement. Le Comité a présenté ses recommandations au Bureau le 8 juin 2006.

### **SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES**

#### **ENCADREMENT**

Au 31 mars 2007, le Service de soutien aux nouveaux membres comptait 9 977 dossiers d'ingénieurs juniors et 1 848 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 11 825.

Les dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Bureau leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont la réussite de l'examen professionnel et l'acquisition d'une expérience pertinente en génie de 36 mois. Pour obtenir le permis conférant le plein droit d'exercer, les ingénieurs juniors doivent aussi démontrer, à l'instar des autres professionnels du Québec, qu'ils ont une connaissance appropriée du français.

### **EXAMEN PROFESSIONNEL**

Au cours de l'exercice écoulé, 1 734 demandes d'inscriptions à l'examen professionnel ont été reçues. Cet examen est tenu dans neuf villes du Québec.

### **DÉLIVRANCE DU PERMIS D'INGÉNIEUR**

Quelque 1 002 ingénieurs juniors et 227 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 16 permis ont été délivrés, à la faveur de l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, à des personnes provenant des autres associations canadiennes d'ingénieurs.

### **SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PROFESSION**

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les futurs diplômés des douze établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie, à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Durant l'année universitaire 2006-2007, vingt séances d'information ont eu lieu.

### **INSPECTION PROFESSIONNELLE**

L'article 23 du Code des professions stipule que chaque ordre professionnel a pour principale fonction d'assurer la protection du public, et qu'à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Ce contrôle s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres ; par la suite, c'est presque exclusivement au Service de l'inspection professionnelle qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession ; ces renseignements concernent notamment le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

### **COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre des ingénieurs du Québec est présentement formé de 11 personnes nommées par le Bureau. Un poste est actuellement vacant. Chacune de ces personnes possède un minimum de 20 ans d'expérience en génie et exerce dans différents domaines et spécialités du génie (électricité, mécanique, protection incendie, structure, fondations, installations septiques, drainage et aménagement extérieur, etc.).

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Bureau de l'Ordre approuve ;
- procéder à des enquêtes particulières portant expressément sur la compétence professionnelle de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, plus particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

Cette année, le CIP, avec l'aide d'un consultant externe, a conçu un questionnaire d'inspection professionnelle qui vise tous les ingénieurs, à l'exception de ceux qui exercent en pratique privée ou au sein de la grande entreprise. Un projet pilote, consistant en l'envoi de ce questionnaire à 30 membres de l'Ordre choisis aléatoirement, a été mené. Le tableau 9 ci-dessous fait état de la répartition des questionnaires par Section régionale. Après analyse des résultats du sondage, le Groupe de travail sur l'orientation de l'inspection professionnelle, lors de sa séance du 8 mars 2007, a décidé d'aller de l'avant avec le projet.

En 2006-2007, le CIP s'est réuni à 52 reprises, dont 18 fois en audience à la suite d'une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'un membre. Cette année, la pratique professionnelle de 622 membres actifs a fait l'objet d'une inspection dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. La répartition des inspections par Section régionale et secteurs d'activité est présentée dans les tableaux 9 et 10 respectivement. Chaque membre qui a fait l'objet d'une inspection reçoit par écrit les résultats de la vérification de sa pratique professionnelle. De ce nombre, le CIP a transmis sept cas au Bureau du syndic (tableau 11) et trois au Service de la surveillance de la pratique illégale (tableau 12). Dix cas ont été transmis à l'agent d'information à l'assurance responsabilité professionnelle (tableau 13).

TABLEAU 9

**RÉPARTITION DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES**

	Inspection	Questionnaire
Abitibi-Témiscamingue	21	–
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	31	–
Cantons-de-l'Est	29	1
Drummond	12	–
Lanaudière	3	–
Laval-Laurentides	15	3
Manicouagan	0	–
Mauricie	7	3
Mingan	0	–
Outaouais	22	–
Plein-Sud	204	12
Québec et Chaudière-Appalaches	212	3
Régionale des ingénieurs de Montréal	37	7
Richelieu	3	–
Saguenay-Lac-Saint-Jean	26	–
<b>TOTAL</b>	<b>622</b>	<b>29<sup>1</sup></b>

1. Un questionnaire sur 30 n'a pas été complété.

TABLEAU 10

**RÉPARTITION DES MEMBRES SOUMIS À UNE INSPECTION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ INDIQUÉ PAR LE MEMBRE AU MOMENT DE SON INSCRIPTION OU DE SA RÉINSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES EN 2006-2007**

Pratique privée en génie	68
Entreprises privées	398
Secteurs public et parapublic	151
Pratique privée hors génie	2
En dehors de l'emploi principal	2
Autres	1
<b>TOTAL</b>	<b>622</b>

TABLEAU 11

**DOSSIERS TRANSMIS AU SYNDIC EN VERTU DE L'ARTICLE 112 DU CODE DES PROFESSIONS**

Type d'infraction	
Entrave au travail d'un enquêteur	1
Dérogation à l'article 3.04.01 du Code de déontologie	5
Dérogation à l'article 3.01.01 du Code de déontologie	1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

TABLEAU 12

**DOSSIERS TRANSMIS AU SERVICE DE LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE EN VERTU DES ARTICLES 22 ET 26 DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS OU DE L'ARTICLE 32 DU CODE DES PROFESSIONS**

Type d'infraction	
Raison sociale contrevenant à l'article 26 de la Loi sur les ingénieurs	2
Exercice illégal de la profession contrevenant aux articles 2 et 3 de la Loi sur les ingénieurs	1
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>

TABLEAU 13

**DOSSIERS CONCERNANT L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Dossiers transmis à l'agent d'information à l'assurance responsabilité professionnelle	10
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

Au cours de l'année, le CIP a décrété 21 nouvelles enquêtes particulières sur la compétence professionnelle d'ingénieurs exerçant dans plusieurs domaines d'activité (tableau 14).

Le Comité administratif, à la suite des recommandations du CIP, a imposé 35 stages de perfectionnement (tableau 15) à 24 ingénieurs en vertu de l'article 55 du Code des professions. Depuis juin 2001, le CIP a la tâche d'administrer les stages de perfectionnement. Cette année, 4 membres se sont vu imposer une limitation définitive de leurs droits d'exercice dans 10 disciplines (tableau 16).

Le secrétaire du CIP fait partie du comité directeur du Forum de l'inspection professionnelle organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec.

TABLEAU 14

#### ENQUÊTES PARTICULIÈRES SUR LA COMPÉTENCE

Enquêtes particulières en cours au 1 <sup>er</sup> avril 2006	48
Nouvelles enquêtes ordonnées durant l'exercice	21
Enquêtes particulières fermées en cours d'exercice	20
Enquêtes particulières en attente d'une décision du CA	6
Enquêtes actives au 31 mars 2007	43

TABLEAU 15

#### STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Stages actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2006	74
Stages imposés durant l'exercice	35
Stage complété en cours d'exercice	0
Stages terminés (limitations définitives)	10
Stages en cours au 31 mars 2007	99

TABLEAU 16

#### LIMITATIONS DU DROIT D'EXERCICE

Limitations en cours au 1 <sup>er</sup> avril 2006	61
Limitations imposées en cours d'exercice	30
Limitations définitives imposées en cours d'exercice	10
Limitation levée en cours d'exercice	0
Limitations en cours au 31 mars 2007	81

#### SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

En 2006-2007, les activités de surveillance de la pratique illégale ont été touchées par des contraintes budgétaires. Les résultats du service ont été influencés par la réduction des ressources et la priorité a été accordée aux actions centrées sur les enquêtes et les poursuites.

#### VISITES DE CHANTIER

En matière de contrôle, le Service de la surveillance de la pratique illégale a poursuivi ses visites de sites de travaux visés par l'article 2 de la Loi, ce qui couvre la plupart des

travaux d'infrastructure (ponts, voies publiques, travaux d'aqueduc et d'épuration, etc.), ceux qui touchent les fondations, la charpente et les systèmes électriques ou mécaniques des édifices publics, et ceux dont la valeur est supérieure à 100 000 \$. Au cours de ses interventions, l'enquêteur s'assure principalement que les plans et devis des travaux sont signés et scellés par des membres de l'Ordre ou par des titulaires d'un permis temporaire. La répartition régionale des visites de chantiers figure au tableau 17.

TABLEAU 17

#### RÉPARTITION DES VISITES DE CHANTIERS SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Régionale	Chantier
Abitibi-Témiscamingue	0
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	8
Cantons-de-l'Est	0
Drummond	0
Lanaudière	8
Laval-Laurentides	26
Manicouagan	0
Mauricie	4
Mingan	0
Outaouais	12
Plein-Sud	2
Québec et Chaudière-Appalaches	34
Régionale des ingénieurs de Montréal	10
Richelieu	3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>

#### VIGIE

Le processus de vigie des appels de candidatures s'est poursuivi. Il a pour but de s'assurer que les annonces d'offres d'emploi s'adressant aux ingénieurs mentionnent l'obligation d'être membre de l'Ordre. Six lettres d'appréciation et 38 lettres d'incitation ont été expédiées au cours du présent exercice.

#### INFORMATION

Le Service a répondu à 460 demandes de renseignements dans l'année ; 378 demandes de renseignements provenaient des membres de l'Ordre et du public et concernaient notamment l'authentification des documents d'ingénierie, l'usage correct du titre « ingénieur », le champ d'exercice, l'assurance responsabilité professionnelle et l'exercice de la profession en société ; 82 communications ont traité de pratiques illégales (renseignements ou dénonciations).

L'Ordre a tenu un stand d'information pour les visiteurs des expositions qui ont eu lieu lors des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec, de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités.

## ENQUÊTES

Les enquêtes résultent d'une part de plaintes ou de dénonciations formulées à l'Ordre par les membres et le public. D'autre part, elles sont amorcées à la suite d'avis reçus du Bureau du syndic de l'Ordre, des services de l'admission, de l'inscription, de l'inspection professionnelle et du personnel du Service de la surveillance de la pratique illégale lui-même.

Au cours du présent exercice, 64 nouvelles enquêtes ont été entreprises, s'ajoutant ainsi aux 78 en cours au début de l'exercice, et 54 ont été fermées. Il convient de souligner que 29 des enquêtes fermées et portant sur l'usurpation du titre ou la publicité illégale ont été conclues à la suite de correctifs apportés par les intimés, à la satisfaction de l'Ordre, et que :

- 19 poursuites ont été ou sont en voie d'être intentées en regard de 8 dossiers ;
- 6 cas se rapportaient à des raisons sociales d'entreprises qui n'existent plus, tandis que dans 11 autres cas, il n'y avait pas matière à poursuite pénale.

Le tableau 18 fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

TABLEAU 18

### RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	A	B	C	D
Usurpation de titre par une société ou une corporation	2	0	1	1
Usurpation de titre	12	42	30	24
Exercice illégal	0	10	4	6
Usurpation du titre et exercice illégal	2	2	4	0
Raison sociale illégale	46	5	7	44
Exercice illégal et utilisation de plans non conformes	5	2	4	3
Publicité illégale	11	3	4	10
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>64</b>	<b>54</b>	<b>88</b>

A : Actifs au 1<sup>er</sup> avril 2006

C : Fermés en 2006-2007

B : Ouverts en 2006-2007

D : Actifs au 31 mars 2007

## POURSUITES PÉNALES

Au 31 mars 2006, 2 poursuites pour 3 infractions à la Loi sur les ingénieurs étaient à l'étude. À l'issue de l'analyse des dossiers, 2 personnes physiques ou morales ont été déclarées coupables des 3 chefs d'accusation.

Au cours de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2006, 13 autres personnes physiques et morales ont fait l'objet de poursuites pénales pour un total de 26 chefs d'accusation. Au 31 mars 2007, 2 d'entre elles ont été condamnées sur un total de 5 chefs, 1 a fait l'objet de 1 retrait d'accusation et 10 autres sont toujours à l'étude. Deux autres enquêtes ont été menées à terme et le Comité administratif a pris la résolution de poursuivre. Les poursuites contre 6 personnes physiques ou morales pour un total de 9 chefs d'accusation restent donc à être autorisées par la Cour. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006 en fonction des types d'infractions qui ont ou auraient été commises.

TABLEAU 19

### SOMMAIRE DES POURSUITES PÉNALES AUTORISÉES PAR LE CA

	Nombre de chefs
Usurpation du titre	15
Exercice illégal	3
Exécution de travaux sans l'autorité d'un ingénieur	11
Utilisation de plans et devis non conformes	6
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>

## REGISTRAIRE DES ENTREPRISES – QUÉBEC

Le 11 septembre 2003, l'Ordre a déposé auprès du Registraire des entreprises une requête lui demandant d'ordonner à une entreprise de changer son nom, car il comprenait l'un des cinq mots (génie) interdits par l'article 26 de la Loi sur les ingénieurs.

Par sa décision rendue le 24 février 2005, le Registraire des entreprises a accueilli la requête de l'Ordre et a ordonné à l'entreprise de changer son nom dans un délai de 30 jours à moins qu'elle interjette appel de cette décision.

L'entreprise a interjeté appel le 17 mars 2005 auprès du Tribunal administratif du Québec. Une première audition a été tenue en janvier 2006. Le 10 mai 2006, l'entreprise s'est désistée de son appel et, le 28 juin suivant, elle a modifié son nom en remplaçant le mot « génie » par « gestion ».

## Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Le MDDEP a poursuivi ses démarches entreprises au début de 2006 afin d'apporter des modifications à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

En janvier 2007 ont été soumis à la consultation publique un projet de règlement sur l'application de l'article 32 de la LQE et un projet de guide de présentation d'une demande d'autorisation pour un plan directeur d'égout ou d'aqueduc.

L'Ordre des ingénieurs du Québec a constaté que le MDDEP a tenu compte de ses commentaires et remarques dans ce dossier.

## CODE DE CONSTRUCTION

L'intervention de l'Ordre a été sollicitée dans le cadre d'un nouveau Code de construction qui est actuellement en processus d'adoption et qui devrait inclure des normes de protection sismique des bâtiments.

L'Ordre a maintenu ses recommandations du 8 février 2000 à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), notamment l'introduction dans le Code de construction du Québec de l'exigence de surveiller les travaux aux différentes étapes de la construction, ainsi que de l'obligation de soumettre à l'autorité compétente (RBQ) des attestations de conformité à la fin des travaux.

## DOMAINE AGRICOLE

À la suite de constats d'infractions à la Loi sur les ingénieurs dans le domaine agricole, l'Ordre a fait parvenir une lettre à l'Union des producteurs agricoles (UPA) le 25 mai 2006.

L'Ordre informait alors l'UPA que les tribunaux confirmaient que les plans et devis des fondations et de la charpente, y compris les fermes de toit des bâtiments agricoles dont

le coût excède 100 000 \$, doivent être signés et scellés par un ingénieur.

Les tribunaux ont également confirmé que l'entrepreneur doit exécuter ces travaux sous l'autorité d'un ingénieur.

L'Ordre compte sur la coopération de l'UPA pour sensibiliser ses membres au respect de la Loi sur les ingénieurs dans leur propre intérêt et pour leur sécurité.

### DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs ; favoriser l'adaptation de la profession au changement continu du contexte socioéconomique, de la technologie et des attentes du milieu ; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

### DOMAINES D'INTERVENTION

Les travaux du Service du développement professionnel, outre les activités courantes d'information aux membres par l'intermédiaire des médias de l'Ordre ou sur une base individuelle, ont porté principalement sur un projet de règlement sur le développement professionnel continu des membres et des moyens pour faciliter sa mise en œuvre ; l'intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des étudiants en génie ; l'offre d'activités de développement professionnel.

### PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DES MEMBRES

Ce projet fera l'objet d'une décision prochaine des instances de l'Ordre quant à sa pertinence. En cas d'une décision favorable, il sera communiqué aux membres pour fin de consultation et, par la suite, sera transmis à l'Office des professions du Québec pour avis et approbation. Ce règlement se justifie par l'évolution rapide et constante des compétences requises de la part des ingénieurs pour exercer leurs activités professionnelles. Il permettra de déterminer le cadre des mesures que doivent prendre les membres pour mettre à jour et améliorer les compétences liées à leurs activités professionnelles, notamment les compétences susceptibles d'être influencées par l'évolution technologique ainsi que par les modifications législatives, réglementaires ou administratives. En outre, ce règlement fournira à l'Ordre des moyens de voir à ce que les ingénieurs concernés combler les lacunes de compétence constatées en cours d'application du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, ou de toute autre vérification effectuée par l'Ordre.

Afin de soutenir les membres dans la mise en œuvre de ce règlement, un répertoire des compétences essentielles est en cours de préparation. Ce répertoire sera intégré à un guide de développement des compétences.

### INTÉGRATION DU PROFESSIONNALISME ET DE L'ÉTHIQUE DANS LA FORMATION DES FUTURS INGÉNIEURS

Les étudiants en génie sont peu sensibilisés au concept de professionnalisme. À la suite de la présentation d'un rapport d'un groupe de travail mis sur pied par le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CRÉIQ, un plan d'action visant à intégrer des notions concernant le professionnalisme et l'éthique dans la formation des étudiants en génie a été approuvé par les organisations membres du Comité de liaison, soit l'Ordre, les facultés et écoles de génie et la Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec (CRÉIQ). Les premières mesures sont constituées d'un atelier destiné à fournir aux professeurs des informations et des moyens pour les aider à intégrer l'éthique et le professionnalisme dans leur enseignement, d'informations sur l'examen professionnel que doit réussir tout ingénieur junior ou stagiaire et, en troisième lieu, d'une banque d'études de cas portant sur l'éthique et le professionnalisme. Les professeurs pourront utiliser ces études pour illustrer concrètement, dans leur enseignement, divers aspects de la responsabilité professionnelle de l'ingénieur, en particulier l'éthique.

### ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'Ordre offre à ses membres, la plupart du temps en collaboration avec un établissement universitaire, des activités de développement professionnel.

### ACTIVITÉS OFFERTES EN 2006-2007

Collaboration ou occasion	Sujet	Durée
Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke	Initiation à la gestion des risques	3 jours
Centre de formation continue de l'École Polytechnique	Conception de systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des sols</li> <li>• Réglementation et conception de systèmes</li> </ul>	3 jours 3 jours
Ordre des ingénieurs du Québec	Professionalisme et pratique actuelle	1 jour
Journées de l'ingénieur(e) 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité énergétique</li> <li>• Mise en œuvre et application du développement durable</li> <li>• Relations interpersonnelles</li> </ul>	1 jour 1 jour 1 jour



**Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
Vice-président aux Affaires publiques et corporatives

**Daniel Boismenu**  
Directeur des Affaires institutionnelles

### MANDAT

La Direction des affaires institutionnelles (DAI) comporte deux secteurs principaux : les Communications et relations publiques et les Services juridiques. Les Sections régionales relèvent également de la Direction depuis 2006.

Le secteur des Communications et relations publiques a le mandat de :

- contribuer à augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès de la population ;
- contribuer à valoriser la profession d'ingénieur auprès du public et à souligner la plus-value de la profession auprès de ses différentes clientèles ;
- soutenir par des actions de communication les efforts déployés en vue d'améliorer la compréhension et de favoriser l'adhésion des membres et des futurs membres à la mission de l'Ordre ;
- conseiller et soutenir l'organisation et sa direction en matière de communication et d'affaires publiques.

### FAITS SAILLANTS

- Revue *PLAN* : nouvelle maquette, contenu accru, traitement d'enjeux professionnels et d'actualité ;
- Viaduc de la Concorde : positionnement de l'Ordre, conférence de presse du président, élaboration par les Services juridiques de l'intervention devant la Commission d'enquête prescrite par le gouvernement ;
- Intégration des étudiants en génie : ouverture de **Méning.es** aux étudiants à partir de 30 crédits ;
- Promotion de la profession auprès des jeunes : participation soutenue à l'Expo-sciences pancanadienne ;
- Affaires publiques : relations gouvernementales sur la position de l'Ordre quant au mode de sélection des firmes de génie, préparation d'un mémoire sur l'état des infrastructures au Québec ;
- Création de plusieurs microsites : 10<sup>e</sup> anniversaire de la Section étudiante, Filles en génie, Professeurs représentants sur les campus, Étudiants finissants.

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE COMMUNICATION

- Augmenter l'attachement de la relève en génie envers l'Ordre ;
- Améliorer l'image de la profession ;
- Augmenter le sentiment d'appartenance des membres envers l'Ordre ;
- Établir le leadership de l'Ordre sur la place publique.

De nombreuses réalisations ont été menées à bien et des retombées tangibles ont été observées.

## RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

### ACCROÎTRE LA COMMUNICATION AVEC LES MEMBRES

Le *Bulletin électronique aux membres* a été édité à 12 reprises, suscitant un échange accru avec les membres. La revue *PLAN* a publié des numéros thématiques, notamment sur le Développement durable et la Profession et son avenir.

### FACILITER LA PROMOTION DE LA PROFESSION DANS LES ÉCOLES

Des ingénieurs bénévoles agissent comme conférenciers dans les écoles. Ces dernières ainsi que les Sections régionales ont accès à un module interactif en ligne qui leur permet de gérer les demandes de manière autonome. Pour mieux sensibiliser les jeunes filles à la profession, un microsite a été ouvert.

### OPTIMISER L'OUTIL WEB POUR L'ENSEMBLE DES CLIENTÈLES

Le site est bonifié en continu par l'ajout de nouveaux contenus et fonctionnalités. L'ergonomie du site est constamment améliorée. Les chroniques professionnelles de *PLAN* sont maintenant disponibles sur l'extranet des membres. Un moteur de recherche intégral pour les sites publics et l'extranet a été mis en place.

Le perfectionnement de l'outil d'analyse statistique *Webtrends* a permis de dégager plusieurs statistiques de fréquentation. Le Répertoire des membres est la fonctionnalité la plus utilisée des sites, public ou extranet. Les rubriques Lois et règlements et Pourquoi être membre suivent de près. Foire aux questions et Publications sont aussi très populaires. Les rubriques Les décisions et jugements, Éditorial du président et Le génie s'affiche montrent une tendance stable parmi les plus consultées dans le *Bulletin électronique aux membres*. Les articles concernant le Colloque annuel de l'Ordre, publiés récemment, arrivent toutefois en tête.

La Direction continue de prêter son soutien en communication électronique à plusieurs campagnes et activités, notamment celle de l'inscription et de paiement en ligne, l'utilisation de la signature numérique, la promotion de l'atelier Professionnalisme et pratique actuelle. De plus, la promotion de la profession ainsi que les prix décernés par l'Ordre sont mis en valeur sur les sites de l'Ordre.

### ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE L'ORDRE SUR LA PLACE PUBLIQUE

Dans ses interventions publiques sur la politique énergétique et sur le développement durable, l'Ordre a souligné l'importance de la protection de l'environnement. Il a également recommandé la mise en œuvre d'un important programme de recherche et d'innovation afin de réduire, voire d'éliminer à long terme notre dépendance envers les hydrocarbures fossiles, et de tendre vers le développement durable.

Différents événements ont mis en lumière l'état des infrastructures publiques. L'Ordre étant interpellé à divers titres, un groupe de travail a mené une réflexion sur les infrastructures, leur état, et les actions possibles, afin de proposer aux pouvoirs publics des recommandations et des pistes de solutions, dans le cadre de notre mission de protection du public et de l'intérêt du public, en ce qui a trait aux services d'ingénierie. Le travail de sensibilisation et d'information sur les changements climatiques s'est poursuivi, et plusieurs

conférences ont été données sur le sujet. Une analyse approfondie des enjeux de la profession a été menée et a servi de base à l'élaboration du Plan stratégique de l'Ordre.

Le Comité d'orientation des affaires publiques s'est réuni quatre fois durant l'année et a orienté les différentes prises de position et actions.

En matière de relations publiques et de relations de presse, la Direction a travaillé intensivement avec les médias. Certains dossiers ont donné lieu à des interventions suivies, notamment celui de l'effondrement du viaduc de la Concorde. Cet événement regrettable a eu des conséquences dramatiques, et l'Ordre a décidé de prendre immédiatement sa place dans le dossier par la tenue d'une conférence de presse au lendemain de la catastrophe. De manière proactive, le président de l'Ordre a situé le rôle et les responsabilités de l'Ordre dans le cadre législatif et réglementaire qui lui est conféré par le gouvernement. C'est une première dans la vie de l'Ordre. La Direction a répondu à près de 200 demandes d'entrevues et d'informations à ce sujet.

Le dossier du viaduc du Souvenir a également été l'objet de nombreuses interventions de la part des médias. En effet, l'arrêt de la Cour d'appel a reçu le pourvoi du syndic et a rétabli la décision du Comité de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

En ce qui a trait au dossier de la Sélection des firmes d'ingénierie sur la base du plus bas soumissionnaire, l'Ordre a poursuivi ses démarches auprès des autorités publiques et les intervenants du dossier pour que des critères de compétence et de qualité priment dans l'octroi d'un contrat, plutôt que le montant de la soumission.

Par ailleurs, les représentants des médias se sont intéressés particulièrement à l'intégration des diplômés étrangers dans la profession d'ingénieur. Les porte-parole ont donné plusieurs entrevues à ce sujet, l'Ordre étant à l'avant-garde en cette matière.

### FAVORISER LA COMMUNICATION INTERNE

La Direction a édité, pour la deuxième année consécutive, 9 bulletins électroniques pour les employés. Le contenu de l'*Hyperlien* porte sur la vie professionnelle, le travail des employés et les projets de l'Ordre. À l'occasion de son premier anniversaire, la Direction de l'Ordre a souligné l'effort particulier des membres du groupe de travail du bulletin et des collaborateurs occasionnels. La Direction a aussi prêté son concours à l'organisation de deux rencontres avec les employés, notamment lors de la première cérémonie officielle du nouveau programme de reconnaissance de l'ancienneté.

### AUTRES RÉALISATIONS RÉCURRENTES

Dans le cadre de son mandat, la Direction s'acquitte également des fonctions de communications institutionnelles, de promotion de la profession, d'édition et de projets spéciaux. Le Centre de documentation ainsi que l'Accueil et la réception relèvent aussi de la Direction.

### FEMMES ET INGÉNIERIE

Le Comité Femmes en ingénierie a poursuivi sa collaboration avec les chaires spécialisées pour la promotion des femmes en ingénierie. Une section consacrée aux femmes en ingénierie sur le site Internet est en préparation.

## SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DES PARTENAIRES

La Direction a retenu plusieurs propositions de commandites, dont l'Expo-sciences pancanadienne 2006, en collaboration avec les Sections régionales, le Conseil canadien des ingénieurs et d'autres partenaires.

## REVUE PLAN

La revue *PLAN* constitue le principal véhicule qui permet à l'Ordre de communiquer à l'ensemble de ses membres diverses informations. Elle est publiée neuf fois par année; elle représente un outil important et un point de contact unique.

Dans le cadre du plan de communication, la revue *PLAN* a fait l'objet d'une refonte. Ainsi, le contenu a été étoffé selon les souhaits exprimés par les membres lors de la consultation de groupes témoins. Une nouvelle maquette et une nouvelle grille mettent en valeur un contenu enrichi et davantage axé sur des enjeux professionnels et d'actualité, et ce, dans un souci d'amélioration continue. Dans sa nouvelle forme, la revue contribue davantage à donner aux membres des moyens accrus de développer leurs compétences.

## JOURNÉES DE L'INGÉNIEUR(E)

Les Journées de l'ingénieur(e) 2006 ont eu lieu à l'hôtel Loews le Concorde à Québec, les 15 et 16 juin 2006. L'ensemble des activités – formations, conférences, gala – a totalisé plus de 1 000 inscriptions.

Le Comité d'orientation de la Journée de l'ingénieur(e) s'est penché sur l'organisation et la tenue d'un Colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec, nouveau nom des Journées de l'ingénieur(e), qui se tiendra à Trois-Rivières en 2007.

## EXCELLENCE À L'HONNEUR

Le Grand Prix d'excellence souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur qui est un modèle pour la profession. Il a été décerné à M. l'ingénieur Bernard Lamarre, ing., O.C., O.Q., au cours du Gala de l'excellence, dans le cadre des activités des Journées de l'ingénieur(e) 2006.

M<sup>me</sup> Alexandra Labbé, de l'Université du Québec à Trois-Rivières (1<sup>er</sup> prix de 7 500 \$), M<sup>me</sup> Alexandra Rhéaume, de l'Université McGill (2<sup>e</sup> prix de 5 000 \$), ainsi que M. Bruno Gauthier, de l'École Polytechnique (3<sup>e</sup> prix de 3 000 \$) sont les lauréats du Prix universitaire du Mérite de l'Ordre. Ils ont reçu leur prix en juin 2006 dans le cadre des activités entourant les Journées de l'ingénieur(e).

Une nouvelle bourse a été instaurée pour 2007 dans le cadre de la politique de valorisation de l'excellence pour encourager les étudiants à entreprendre des études supérieures.

La réception des fêtes du président en l'honneur des bénévoles de l'Ordre a eu lieu le 14 décembre 2006 au Musée McCord à Montréal. Le Prix du président au bénévolat a été remis à M. l'ingénieur Bernard Boire pendant cette réception. Ce prix met en valeur l'engagement bénévole d'un membre dans diverses activités de l'Ordre.

Dans le cadre de prix remis par d'autres organismes, l'Ordre a présenté cette année des candidatures aux Prix des ingénieurs du Canada, décernés par le Conseil canadien des ingénieurs (CCI). Le Prix national pour la réalisation en génie est allé aux pavillons Lassonde de l'École Polytechnique de Montréal. Cette réalisation a ouvert la voie à l'application des technologies vertes aux institutions d'enseignement.

La Bourse commémorative de l'Ordre des ingénieurs du Québec, d'une valeur de 1 000 \$, – remise à une étudiante de l'École Polytechnique et gérée par la Fondation de Polytechnique – a été décernée cette année à M<sup>me</sup> Marie-Christine Desharnais.

## RELÈVE EN GÉNIE : LA SECTION ÉTUDIANTE A DIX ANS

À l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de sa création, Méning.es a ouvert ses portes aux étudiants qui ont accumulé au moins 30 crédits. La Section étudiante compte maintenant plus de 5 000 membres actifs. Plus de 15 000 étudiants en génie ainsi que des étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs en sont devenus membres depuis 1996.

L'Ordre collabore aussi à des journées d'orientation professionnelle, à la Compétition québécoise d'ingénierie, aux Jeux de génie du Québec, à des camps scientifiques, de même qu'au congrès de la Confédération pour le rayonnement des étudiants en ingénierie du Québec (CRÉIQ), qui réunit les responsables des associations étudiantes des écoles et facultés d'ingénierie du Québec.

L'Ordre a soutenu la quatrième édition de l'événement *Le génie : une profession, une passion!* qui a eu lieu en octobre 2006. Organisé conjointement avec la Faculté de génie et d'informatique de l'Université Concordia, cet événement a pour but de présenter aux étudiants en génie des ingénieurs qui ont su mettre en pratique les valeurs fondamentales de l'ingénieur : la compétence, la responsabilité, le sens de l'éthique et l'engagement social. Quelques centaines d'étudiants ont participé à l'activité, dont le thème était la gestion des risques.

## SERVICES-CONSEILS

La Direction offre son aide aux responsables des Sections régionales et travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'Ordre pour différents projets d'information, de publicité et de relations publiques.

## SERVICES JURIDIQUES

Relevant précédemment de la Direction générale, les Services juridiques ont été, au cours de la dernière année, placés transitoirement sous la responsabilité de la Direction des affaires institutionnelles.

En règle générale, les Services juridiques assurent plusieurs types de fonctions. Ainsi, les professionnels de ce service participent à divers travaux visant à modifier le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et les règlements qui découlent de l'une et l'autre lois. Ils contribuent également à l'analyse de documents à incidence juridique, notamment les projets de lois et de règlements qui intéressent la profession d'ingénieur, ainsi que divers contrats.

## PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Parmi les principaux dossiers traités cette année, mentionnons la Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives, mieux connue sous le vocable Projet de loi 86. Les Services juridiques ont analysé ses incidences et planifié l'entrée en vigueur de cette loi, qui aura lieu le 14 septembre 2007. La préparation de l'implantation des régimes d'accès à

l'information publique et privée est en cours, notamment en ce qui a trait à leur gestion, aux mesures de sécurité et aux données du tableau des membres.

### **LOI MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DE PERMIS**

Au cours de l'exercice, les Services juridiques ont analysé les retombées de cette loi mieux connue sous le vocable Projet de loi 14, particulièrement en ce qui a trait au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, et au Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, et ce, en fonction des dispositions obligatoires et facultatives de la Loi, le tout afin de documenter les travaux du groupe de travail créé dans le cadre de ce dossier.

### **LOI SUR LES INGÉNIEURS**

Les Services juridiques poursuivent leur collaboration avec l'Office des professions et ont transmis les commentaires de l'Ordre à l'Office sur le document de travail relatif à la réforme de la Loi sur les ingénieurs.

### **COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE VIADUC DE LA CONCORDE**

À la suite de l'effondrement du viaduc de la Concorde le 30 septembre dernier, les Services juridiques ont procédé à une analyse du dossier et effectué les démarches nécessaires pour que l'Ordre obtienne le statut d'intervenant dans le cadre des audiences de la Commission d'enquête. De plus, l'équipe des Services juridiques participe de façon très active à la gestion de ce dossier avec les procureurs externes. Elle sera également appelée à collaborer à l'élaboration du mémoire qui sera présenté à la fin de cette commission.

### **MANDATS GÉNÉRAUX**

Par ailleurs, les Services juridiques représentent l'Ordre à différents forums, commissions parlementaires, consultations, instances, ainsi que devant divers tribunaux, notamment en matière d'exercice illégal, d'usurpation du titre d'ingénieur et pour d'autres infractions à la Loi sur les ingénieurs, de même que pour différentes situations contentieuses. La récupération des amendes dans le cadre des poursuites pénales et disciplinaires, le traitement des procédures judiciaires et des citations à comparaître adressées à l'Ordre et la liaison, le cas échéant, avec les cabinets juridiques externes relèvent également des attributions de cette équipe.

Parmi les autres responsabilités assumées par les Services juridiques, mentionnons :

- soutien juridique au Comité d'inspection professionnelle ainsi qu'au Service d'inspection professionnelle, et préparation et présentation des dossiers d'inspection professionnelle devant le Comité administratif ;
- secrétariat du Comité de discipline ;
- secrétariat et soutien juridique au Comité de révision ;
- soutien juridique occasionnel aux autres directions de l'Ordre ;
- traitement des demandes relatives aux renseignements personnels ;

- rédaction de textes variés visant à informer les membres de l'Ordre ;
- organisation et gestion de la documentation juridique (textes législatifs et réglementaires, avis juridiques, jurisprudence et doctrine).

Les Services juridiques interviennent également dans les affaires suivantes liées à la pratique du génie :

- suivi de certaines décisions du Comité administratif, notamment celles prises en vertu des articles 45 et 55.1 du Code des professions ;
- préparation des avis relatifs à la radiation ou à la limitation ou à la suspension du droit d'exercice des membres, à la rédaction et aux suivis ;
- traitement des dossiers des membres déclarés coupables d'une infraction criminelle ;
- application des dispositions relatives au Règlement sur la cessation d'exercer d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- application des dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs ;
- soutien juridique dans le cadre des demandes de conciliation par le président de l'Ordre.

### **SECTIONS RÉGIONALES**

La Direction a assuré l'intégration des Sections régionales depuis le transfert de responsabilités au cours de l'année. Elle voit également à l'organisation, à l'établissement de l'ordre du jour et à la logistique des réunions, ainsi qu'au suivi du compte rendu.

Au cours des quatre réunions du Conseil des Régionales, et des deux réunions du Comité d'arrimage, les membres ont discuté entre autres de la Politique de gestion des surplus, du dossier des commandites dans le cadre de la nouvelle entente avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec et d'un nouveau mode de traitement des envois postaux.

Par ailleurs, la Direction leur offre tout le soutien nécessaire, notamment en communication. Plus particulièrement, la Direction a prêté son concours à des projets spéciaux, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de relations publiques, projet pilote de la Section régionale de Drummond.

## Administration-Finances



**Claude Martineau, ing.**

Vice-président en titre, aux Finances et trésorier

**Michèle C. Dumais, CA**

Directrice de l'Administration-Finances

### MANDAT

La Direction de l'administration-finances assume la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale, de la gestion des systèmes de bureautique et de télécommunications, des services informatiques et des services auxiliaires. La Direction assure aussi la gestion des ressources humaines de l'Ordre et conseille à ce sujet le secrétaire et le directeur général.

### FAITS SAILLANTS

- Mise en œuvre du projet sur les technologies de l'information par l'entremise d'un progiciel de gestion intégré (PGI) ;
- Plan de relève et programme d'embauche de personnel ;
- Programme de reconnaissance de l'ancienneté des employés ;
- Modernisation des outils de reprographie de l'Ordre.

### FINANCES

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations courantes, selon les politiques établies. Il est aussi chargé de produire les états financiers mensuels et trimestriels ; d'analyser les résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation ; de verser les subsides aux Sections régionales et de les contrôler ; d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation ; de gérer la trésorerie de l'Ordre ; d'appliquer la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé.

### INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Le Service de l'informatique s'acquitte des tâches reliées au fonctionnement de la bureautique, de la réseautique, de la téléphonie, de la gestion informatisée d'envoi de télécopies et du système de contrôle de l'accès aux locaux de l'Ordre. Pour faciliter le travail des autres directions, des applications informatisées sont conçues sur mesure et de nouveaux outils sont régulièrement mis en place. Le Service veille à assurer aux usagers un fonctionnement ininterrompu du réseau et des équipements bureautiques. De plus, le Service travaille intensivement au projet d'implantation d'un progiciel de gestion intégré (PGI).

### SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux, de messagerie, de triage du courrier, d'impression de documents en grand nombre, ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

## ADMINISTRATION

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion des espaces locatifs ; les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble ; le suivi administratif des sous-baux et ententes de services avec Gestion FÉRIQUE et la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) ; les couvertures d'assurance.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Ordre reconnaît l'importance des ressources humaines pour la réalisation de ses objectifs ; l'une de ses préoccupations constantes est l'équité en matière d'emploi. La gestion des ressources humaines comprend l'administration des salaires et des avantages sociaux ainsi que la procédure de recrutement. De plus, l'Ordre élabore et coordonne la mise en œuvre de politiques de gestion du personnel adaptées à son contexte organisationnel.

Le Service des ressources humaines s'occupe également des relations de travail. Depuis la signature de la convention collective le 31 mars 2005 entre le Syndicat des salariées et des salariés professionnels-les et de bureau (section locale 571) et l'Ordre, plusieurs comités internes ont été instaurés, dont le Comité paritaire des relations de travail incluant un comité Santé et sécurité au travail ainsi qu'un Comité paritaire d'évaluation des emplois. Ce service est responsable de leur fonctionnement.

## COMITÉ DES FINANCES

Présidé par le vice-président aux Finances et trésorier, le Comité des finances a comme principaux mandats de vérifier les dépenses et de faire, de temps à autre, un rapport sur la situation financière comparativement au budget au Comité administratif ou au Bureau ; de notifier toute dépense non comprise dans le budget ; de vérifier et d'approuver sur demande les cas problèmes d'application de la Politique de manque à gagner ; de vérifier les demandes de subsides des Sections régionales ; de ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre ; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour la réalisation de ses objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité des finances en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers et en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

Au cours de l'exercice 2006-2007, les membres se sont réunis pour discuter et proposer des recommandations qui concernent : la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours du présent exercice financier ; la revue des projections pour l'exercice courant ; la revue du budget pour l'exercice 2007-2008 ; la revue de l'état des placements et des comptes à recevoir ; la ratification des placements ; la révision et la mise à jour de politiques financières.

## COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Relevant du Comité administratif (CA), le Comité des technologies de l'information a comme principal mandat de conseiller le CA relativement à la mise en œuvre du programme de mise à niveau technologique selon le Plan stratégique, tel qu'il a été adopté par le Bureau.

Pour réaliser les objectifs fixés, le Service de l'informatique de la Direction de l'administration-finances ainsi que les Services de l'admission et de l'inscription de la Direction des affaires professionnelles collaborent étroitement avec le Comité des technologies de l'information dans la préparation des différents dossiers. La Direction de l'administration-finances assure la coordination et fournit le soutien nécessaire aux réunions du Comité.

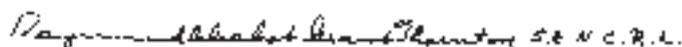
Au cours de l'exercice 2006-2007, les membres se sont réunis pour discuter des appels d'offres pour l'acquisition d'un progiciel de gestion intégré (PGI) ainsi que de la liste des fournisseurs ciblés. Ils ont en outre validé l'analyse des offres de service réalisée par le Secrétariat et ont entériné la recommandation du fournisseur et du progiciel, de même que les budgets nécessaires et le plan de mise en œuvre, comme proposé par le Secrétariat, avant d'en faire la recommandation au CA. Ils ont également approuvé les rapports d'étapes en vue de l'implantation du progiciel et en ont rendu compte aux instances.

### AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2007 et les états des produits et charges, l'évolution des soldes de fonds et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Éric Bergeron, CA, associé

Montréal, Canada

Le 11 mai 2007

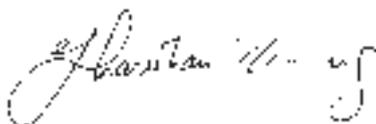
## Bilan

Au 31 mars 2007

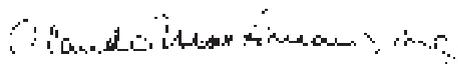
	2007 \$	2006 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	5 155 381	4 474 758
Encaisse – Sections régionales	109 723	107 206
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	71 961	25 377
Placements temporaires (note 4)	8 282 682	7 000 520
Débiteurs (note 5)	331 870	352 928
Frais payés d'avance	90 495	84 528
	<u>14 042 112</u>	<u>12 045 317</u>
Placements (note 6)	2 171 219	3 538 169
Immobilisations (note 7)	1 631 268	1 787 062
	<u>17 844 599</u>	<u>17 370 548</u>
<b>Passif et soldes de fonds</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 8)	3 168 258	2 972 686
Produits perçus d'avance	9 098 801	8 828 222
	<u>12 267 059</u>	<u>11 800 908</u>
Provision pour indemnité de départ (note 9)	263 315	255 881
Avantages incitatifs reportés (note 10)	921 467	995 184
	<u>13 451 841</u>	<u>13 051 973</u>
<b>Soldes de fonds</b>		
Investis en immobilisations	1 631 268	1 787 062
Affectations d'origine interne		
Fonds de défense en matière déontologique	325 017	311 483
Non affectés	2 436 473	2 220 030
	<u>4 392 758</u>	<u>4 318 575</u>
	<u>17 844 599</u>	<u>17 370 548</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Pour le Bureau,



Zaki Ghavitian, ing.  
Administrateur



Claude Martineau, ing.  
Administrateur

## État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 Budget (non vérifié) \$	2007 Réel \$	2006 Réel \$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>			
<b>Produits</b>			
Cotisations des membres	9 250 000	9 117 015	8 792 398
Émission de permis	90 500	79 885	93 498
Droits d'admission et d'inscription	714 500	680 761	724 427
Droits d'examen	315 300	329 733	280 410
Assurance responsabilité professionnelle	629 000	634 888	608 983
Publicité et publications	590 900	619 645	584 431
Activités et commandites	54 000	58 423	66 391
Placements	300 000	363 065	306 342
Amendes et frais recouvrés	55 000	95 565	90 500
Autres	287 300	273 552	297 634
	12 286 500	12 252 532	11 845 014
<b>Charges</b>			
Salaires et charges sociales	5 657 550	5 652 195	5 341 377
Formation	85 000	50 408	69 994
Comités	415 600	403 171	400 544
Déplacements et frais de représentation	247 000	219 511	231 871
Honoraires professionnels et frais juridiques	1 702 500	1 725 921	2 046 065
Cotisations et affiliations	587 250	573 727	536 527
Subsides aux sections régionales	200 000	200 000	200 000
Insuffisance des produits par rapport aux charges des Sections régionales	-	21 359	5 644
Charges locatives	747 700	816 956	710 801
Assurances	578 500	583 947	572 551
Dépenses générales de bureau	953 500	898 184	899 847
Impression et reproduction	356 300	362 207	347 968
Publicité et promotion	199 100	258 201	262 431
Équipements et logiciels	37 500	28 844	36 093
Frais financiers	110 000	148 886	97 965
Mauvaises créances	-	226	4 179
Amortissements des immobilisations	240 000	248 140	224 242
	12 117 500	12 191 883	11 988 099
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	169 000	60 649	(143 085)
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>			
<b>Produits</b>			
Placements		13 758	11 777
<b>Charges</b>			
Honoraires		224	294
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>		13 534	11 483
<b>Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>		74 183	(131 602)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice échéant le 31 mars 2007

2007						
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle	Fonds de défense en matière déontologique	Total
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	2 220 030	1 787 062	4 007 092	–	311 483	4 318 575
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	308 789	(248 140)	60 649	–	13 534	74 183
Acquisitions d'immobilisations	(92 346)	92 346	–	–	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	2 436 473	1 631 268	4 067 741	–	325 017	4 392 758

2006						
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle	Fonds de défense en matière déontologique	Total
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	1 840 962	1 773 346	3 614 308	137 852	698 017	4 450 177
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	81 157	(224 242)	(143 085)	–	11 483	(131 602)
Acquisitions d'immobilisations	(237 958)	237 958	–	–	–	–
Virements interfonds						
Affectations d'origine interne	535 869	–	535 869	(137 852)	(398 017)	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	2 220 030	1 787 062	4 007 092	–	311 483	4 318 575

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 \$	2006 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	74 183	(131 602)
Amortissement des immobilisations	248 140	224 242
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(73 717)	(73 717)
Provision pour indemnités de départ	7 434	20 611
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	481 242	637 281
<b>Rentrées nettes de fonds</b>	<b>737 282</b>	<b>676 815</b>
<b>Activités de financement</b>		
Avances à recevoir	–	200 000
<b>Rentrées nettes de fonds</b>	<b>–</b>	<b>200 000</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Disposition de placements temporaires	11 469 385	25 712 360
Acquisition de placements temporaires	(12 751 547)	(23 781 062)
Disposition de placements à long terme	1 476 071	989 492
Acquisition de placements à long terme	(109 121)	(2 153 000)
Acquisition d'immobilisations	(92 346)	(237 958)
<b>Rentrées (sorties) nettes de fonds</b>	<b>(7 558)</b>	<b>529 832</b>
Augmentation nette des espèces	729 724	1 406 647
Espèces au début de l'exercice	4 607 341	3 200 694
<b>Espèces à la fin de l'exercice</b>	<b>5 337 065</b>	<b>4 607 341</b>
<b>Les espèces sont constituées des éléments suivants :</b>		
Encaisse	5 155 381	4 474 758
Encaisse – Sections régionales	109 723	107 206
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	71 961	25 377
	<b>5 337 065</b>	<b>4 607 341</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2007

### 1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec, « l'Ordre », est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur par ses membres. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Budget

L'état des produits et des charges présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement.

### 3. Principales conventions comptables

#### a) Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

#### b) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations ainsi qu'aux ressources non affectées.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

#### c) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres sources de produits de la société sont principalement les cotisations des membres, cotisations d'admission, les ventes d'annonces et de publications, les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription et d'examen, les revenus de placement et les assurances responsabilité professionnelle.

En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2007

### 3. Principales conventions comptables (suite)

Les cotisations des membres, les cotisations d'admission et les assurances responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les cotisations et les assurances responsabilité professionnelle perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus d'avance.

Les ventes d'annonces et de publications sont constatées au moment de la publication de la revue.

Les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription et d'examens sont constatés lorsque le service a été rendu.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération, et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

#### d) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

Les obligations sont comptabilisées au coût après amortissement de l'escompte ou de la prime. L'amortissement de l'escompte ou de la prime est calculé selon la méthode de l'intérêt réel.

#### e) Placements

Les obligations sont comptabilisées au coût après amortissement de l'escompte ou de la prime. L'amortissement de l'escompte ou de la prime est calculé selon la méthode de l'intérêt réel.

Les autres placements sont comptabilisés au coût. Dans l'éventualité où les placements subiraient une baisse de valeur durable, une perte correspondante serait constatée dans l'exercice concerné.

#### f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation suivant la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux annuels et la période qui suivent.

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciels	20 %
Améliorations locatives	durées résiduelles du bail, 12 ans 6 mois

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2007

### 4. Placements temporaires

	2007	2006
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Obligations provinciales et fédérales garanties / rendement variant de 4,13 % à 9,16 % (5,71 % à 6,87 % en 2006), échéant entre le 15 août 2007 et le 16 janvier 2008	2 710 553	913 552
Marché monétaire / rendement variant de 3,70 % à 4,23 % (3,00 % à 3,90 % en 2006), échéant entre le 1 <sup>er</sup> mai 2007 et le 29 novembre 2007	5 210 558	5 897 188
Lettre de crédit – Banque Nationale / rendement de 3,325 %, échéant le 15 juin 2007	133 602	133 602
Placements divers – Sections régionales	8 308	8 208
	<b>8 063 022</b>	<b>6 952 550</b>
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>		
Obligations fédérales et garanties / rendement de 4,16 % et 4,99 % (5,71 % en 2006), échéant entre le 26 juin 2007 et le 27 février 2008	219 660	47 970
	<b>219 660</b>	<b>47 970</b>
	<b>8 282 682</b>	<b>7 000 520</b>

Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements temporaires du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2007 est de 5,07 % (3,91 % en 2006) ; au 31 mars 2007, leur valeur marchande est de 8 062 196 \$ (6 950 243 \$ en 2006) et a été établie selon le dernier cours acheteur. Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2007 est de 4,63 % (5,71 % en 2006) et leur valeur marchande est de 219 879 \$ (48 010 \$ en 2006) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

### 5. Débiteurs

	2007	2006
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Comptes clients	267 582	243 273
Autres	62 278	106 864
	<b>329 860</b>	<b>350 137</b>
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>		
Intérêts courus	2 010	2 791
	<b>331 870</b>	<b>352 928</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2007

### 6. Placements

	2007	2006
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Obligations provinciales et fédérales, rendement de 3,46 % et 3,50 %, (3,61 % à 9,53 % en 2006), échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2008 et le 1 <sup>er</sup> juin 2009	2 139 700	3 288 601
	2 139 700	3 288 601
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>		
Obligations provinciales et municipales, rendement de 3,61 %, (3,76 % à 4,96 % en 2006), échéant le 19 novembre 2009	31 519	249 568
	31 519	249 568
	2 171 219	3 538 169

Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2007 est de 3,48 % (5,73 % en 2006); au 31 mars 2007, leur valeur marchande est de 2 111 338 \$ (3 252 675 \$ en 2006) et a été établie selon le dernier cours acheteur. Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2007 est de 3,61 % (4,5 % en 2006); au 31 mars 2007, leur valeur marchande est de 30 881 \$ (250 302 \$ en 2006) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

### 7. Immobilisations

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	452 905	123 649	329 256
Équipement d'imprimerie	24 876	18 948	5 928
Matériel de bureau	19 849	7 768	12 081
Système téléphonique	111 111	55 663	55 448
Matériel informatique et logiciels	643 421	382 937	260 484
Améliorations locatives	1 151 756	183 685	968 071
	2 403 918	772 650	1 631 268
	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	463 057	95 435	367 622
Équipement d'imprimerie	86 104	70 556	15 548
Matériel de bureau	18 588	9 210	9 378
Système téléphonique	108 707	32 017	76 690
Matériel informatique et logiciels	623 074	315 594	307 480
Améliorations locatives	1 178 745	168 401	1 010 344
	2 478 275	691 213	1 787 062

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2007

### 8. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2007 \$	2006 \$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 938 569	1 620 690
Taxes à la consommation	749 343	855 520
Vacances courues	480 346	496 376
	<b>3 168 258</b>	<b>2 972 586</b>

Les comptes fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 1 034 935 \$ (790 000 \$ en 2006) de contributions à payer pour le financement de l'Office des professions du Québec.

### 9. Provision pour indemnités de départ

Les instances décisionnelles de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'indemnités de départ à verser aux employés embauchés avant le 1<sup>er</sup> avril 1995. À cet effet, une provision est enregistrée aux livres au montant de 263 315 \$ au 31 mars 2007, représentée par 255 881 \$ d'indemnités cumulées au cours des exercices antérieurs, auxquelles s'ajoutent les transactions de l'exercice, soit les indemnités cumulées de 7 434 \$.

### 10. Avantages incitatifs reportés

Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 15 ans.

### 11. Engagements

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2019, à verser des loyers totalisant approximativement 10 550 000\$, soit 10 435 000 \$ pour la charge de loyer pour l'espace locatif et 115 000 \$ pour la charge de location de photocopieurs. Les paiements minimums exigibles, pour les 5 prochains exercices, incluant les frais d'exploitation s'élèvent à :

	Espace locatif	Photocopieurs	Total
2008	791 000 \$	33 000 \$	824 000 \$
2009	791 000 \$	32 000 \$	823 000 \$
2010	804 000 \$	22 000 \$	826 000 \$
2011	816 000 \$	12 000 \$	828 000 \$
2012	816 000 \$	12 000 \$	828 000 \$

L'Ordre a consenti une garantie par une hypothèque mobilière au bailleur à l'égard de l'universalité de tous les équipements, machineries et biens meubles de toutes sortes, présents et futurs, de tous les biens en stock, en inventaire et situés sur ou à l'intérieur des lieux loués, jusqu'à concurrence de 1 057 289 \$, conformément à son accord de bail.

### 12. Juste valeur des instruments financiers

#### Instruments financiers à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

### 13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

## Renseignements supplémentaires

### *Produits par activité*

Exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 Budget (non vérifié) \$	2007 Réel \$	2006 Réel \$
<b>Comité de discipline</b>	<b>30 000</b>	<b>80 616</b>	<b>74 964</b>
Amendes et frais recouvrés	30 000	80 616	74 964
<b>Conciliation et arbitrage et Comité de révision</b>	–	–	<b>124</b>
Amendes et frais recouvrés	–	–	124
<b>Services juridiques</b>	–	<b>15 383</b>	–
<b>Bureau du syndic</b>	–	–	–
<b>Développement professionnel</b>	<b>1 500</b>	<b>1 991</b>	<b>1 598</b>
<b>Inspection professionnelle et enquête</b>	<b>4 200</b>	<b>6 620</b>	<b>7 592</b>
<b>Surveillance de la pratique illégale</b>	<b>25 000</b>	<b>15 027</b>	<b>15 412</b>
Amendes et frais recouvrés	25 000	15 027	15 412
<b>Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres</b>	<b>2 049 500</b>	<b>2 042 893</b>	<b>1 976 706</b>
Cotisations des membres	200 000	229 979	193 825
Émission de permis	90 500	79 885	93 498
Droits d'admission et d'inscription	714 500	680 761	724 427
Droits d'examen	315 300	329 733	280 410
Assurance responsabilité professionnelle	629 000	634 888	608 983
Autres	100 200	87 647	75 563
<b>Sections régionales</b>	–	<b>1 250</b>	<b>1 828</b>
<b>Communications et affaires publiques</b>	<b>641 300</b>	<b>673 500</b>	<b>638 524</b>
Publicité	587 300	605 310	571 746
Inscriptions aux activités	15 000	14 223	19 705
Commandites	39 000	43 000	45 000
Autres	–	10 967	2 073
<b>Administration-Finances</b>	<b>9 535 000</b>	<b>9 435 282</b>	<b>9 128 266</b>
Cotisations des membres	9 050 000	8 887 036	8 598 573
Placements	300 000	363 065	306 342
Autres	185 000	165 151	223 351
	<b>12 286 500</b>	<b>12 252 532</b>	<b>11 845 014</b>

## Renseignements supplémentaires

### Charges par activité

Exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 Budget (non vérifié) \$	2007 Réel \$	2006 Réel \$
<b>Présidence</b>	<b>102 000</b>	<b>115 206</b>	<b>115 370</b>
Honoraires de présence	37 000	55 047	46 907
Déplacements et autres	65 000	60 159	68 463
<b>Direction générale</b>	<b>1 413 100</b>	<b>1 445 224</b>	<b>1 403 848</b>
<b>Bureau et Comité administratif</b>	<b>178 500</b>	<b>219 063</b>	<b>185 374</b>
Honoraires de présence	93 500	111 605	109 510
Déplacements et autres	85 000	107 458	75 864
<b>Comité de discipline</b>	<b>78 700</b>	<b>57 947</b>	<b>94 339</b>
Honoraires de présence	22 000	12 883	24 409
Déplacements et autres	56 700	45 064	69 930
<b>Affaires juridiques</b>	<b>356 500</b>	<b>334 712</b>	<b>318 983</b>
<b>Conciliation et arbitrage et Comité de révision</b>	<b>16 000</b>	<b>15 861</b>	<b>11 116</b>
Honoraires de présence	12 500	4 280	9 770
Déplacements et autres	3 500	11 581	1 346
<b>Bureau du syndic</b>	<b>1 133 200</b>	<b>1 183 576</b>	<b>1 189 347</b>
<b>Développement professionnel</b>	<b>361 700</b>	<b>295 977</b>	<b>302 592</b>
<b>Inspection professionnelle et enquête</b>	<b>889 800</b>	<b>921 150</b>	<b>924 868</b>
<b>Comité d'inspection professionnelle</b>	<b>51 500</b>	<b>43 291</b>	<b>30 305</b>
Honoraires de présence	35 000	32 800	23 137
Déplacements et autres	16 500	10 491	7 168
<b>Surveillance de la pratique illégale</b>	<b>367 250</b>	<b>330 655</b>	<b>620 309</b>
<b>Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres</b>	<b>2 007 900</b>	<b>1 955 783</b>	<b>1 782 135</b>
<b>Sections régionales</b>	<b>564 000</b>	<b>574 213</b>	<b>560 905</b>
<b>Communications et affaires publiques</b>	<b>1 217 500</b>	<b>1 176 417</b>	<b>1 214 390</b>
<b>Revue PLAN</b>	<b>746 250</b>	<b>703 794</b>	<b>711 093</b>
<b>Administration-Finances</b>	<b>2 633 600</b>	<b>2 819 014</b>	<b>2 523 125</b>
	<b>12 117 500</b>	<b>12 191 883</b>	<b>11 988 099</b>
<b>Honoraires de présence/administrateurs</b>			
Présidents		61 877	49 135
Membres du Comité administratif (sauf le président)		56 895	46 167
Autres administrateurs		48 165	62 520
		<b>166 937</b>	<b>157 822</b>

**Direction**  
Daniel Boismenu

**Coordination**  
Danielle Frank, ARP  
Geneviève Terreault

**Graphisme**  
Michel Dubé

**Photographie**  
Normand Rajotte



Gare Windsor, bureau 350  
1100, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 2S2

[www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)